

Peci est notre

'Aqidah.



*Par le Shaykh Abû Muḥammad Al-Maqdissî
Jumâda al-Akḥirah, en l'année 1418 de la Hijrah
d'Al-Mustafâﷺ.*

Biographie et interview avec Shaykh Abû Muḥammad Al-Maqdissî, page 4.

Introduction, page 21.

Le tawḥîd d'Allah, page 24.

Le tawḥîd al-Asmâ' was-Sifât, page 26.

Les Anges, page 30.

Les Livres, page 32.

Les Messagers et les Prophètes, page 33.

Les Compagnons et Ahlu-l-Bayt, page 36.

Le Jour Dernier, page 38.

L'Îmân en la vision, page 42.

L'Îmân au Destin (Al Qadr), page 43.

L'Îmân, page 47.

Le kufr, page 49.

Le kufr de la démocratie, page 51.

Le takfir, page 53.

Sur qui le takfir est appliqué, page 55.

La bid'ah, page 56.

La compréhension du Qur'an, page 56.

Le takfir et l'irjâ', page 57.

Les savants, page 58.

Les écoles d'état, page 58.

Dâr al-Kufr et Dâr al-Islâm et leurs habitants, page 59.

La ṣalât, page 60.

La du'a pour les gouverneurs, page 60.

Les savants du gouvernement, page 61.

Le jihâd et le khurûj, page 61.

Les gouverneurs, page 62.

At-Tâ'ifah al-Mansûrah, page 63.

Conclusion, page 64.

CECI EST NOTRE 'AQÏDAH

Biographie et interview avec le Shaykh Abû Muhammad Al - Maqdissî

Al-Nida Magazine : Pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs s'il vous plaît ?

Le Shaykh : Au nom d'Allah qui mérite toutes les louanges, Paix et Bénédiction sur le Messenger d'Allah ﷺ et ceux qui l'ont toujours soutenu.

Je suis né en l'an 1378 de l'Hégire (1959 Après 'Issa) dans la province de Naplouse en Palestine et j'ai quitté la ville avec ma famille quand j'avais environ 3 ou 4 ans et nous nous sommes installés au Koweït où j'ai fini mes études supérieures.

Mon ambition était alors d'étudier la Shari'ah à l'université Islamique de al-Madinah. Toutefois pour faire plaisir à mes parents je suis allé étudier la science à l'université al-Moussel, en Irak du Nord ; ce fut pendant cette période que j'ai trouvé mon orientation islamique, et je pris contact avec de nombreux groupes. Je ne peux oublier les faveurs que les frères et les shuyukh m'ont accordées.

J'ai voyagé au Koweït et dans le Hidjaz où j'eus de bonnes affiliations avec des étudiants en sciences et shuyukh qui m'ont expliqués les clés de la compréhension du savoir islamique. Cependant ils n'avaient pas éteint ma soif à propos des questions que les jeunes musulmans se posent, telles que la pénétration des affaires d'état, comment instaurer des dirigeants légaux justes sur l'état des choses, quelle est notre réelle position en ce qui concerne les dirigeants de notre époque, la vision claire du chemin qui changera la réalité de la Ummah, etc. Sur quoi je me suis consacré à étudier les livres du Shaykh de l'Islâm Ibn Taymiyyah et son élève Ibn al Qayyim. En outre, durant mes visites à Al-Madinah, j'ai été attiré par les livres de Shaykh Muḥammad ibn Abd Al-Wahhâb, ses élèves, ses enfants et petits-enfants, imâms de la Da'wah « Nâjdiyah », qui enrichissent les librairies publiques et privées là-bas. Je me suis dévoué à ces livres pendant une assez longue période. Ces livres ont eu une énorme influence sur mon orientation par la suite.

J'ai voyagé plusieurs fois au Pakistan et en Afghanistan où j'ai rencontré de nombreux frères qui sont issus de diverses régions du monde islamique. Là-bas, j'ai participé à quelques activités d'éducation et de da'wah. Pendant cette période j'ai écrit un livre appelé « *Millatou-Ibrâhîm* » (La dénomination et la croyance d'Ibrâhîm). J'ai aussi eu des débats avec des Mukaffirah (1) qui me conduiront à la compilation de quelques travaux qui demeurent non publiés à ce jour. J'ai également rencontré et débattu avec quelques groupes Irjâ'i (2), produisant également des

livres tels que «*Se réjouir au dévoilement du scepticisme de la contemporaine Murji'ah*».

Je me suis finalement installé en Jordanie en 1992, deux ans avant mon arrestation. J'ai constaté que ce pays était fourmillant de groupes Irjâ'i, heureux dans leurs égarements. J'ai commencé cette da'wah bénie en enseignant à trois endroits différents : deux cours étaient publiques, le troisième privé. Les cours insistaient sur le concept du tawhîd avec ses implications et obligations : "Lâ Ilâha Illa Allah" avec ses conditions, ce qui l'annule, ce qui sont ses plus solides liens. Les cours traitaient aussi de la réfutation du scepticisme présenté par les Murji'ah, et d'autres sujets importants que plusieurs personnes ignorent.

Ces cours survinrent pendant les élections du conseil législatif, par conséquent, des discussions s'embrasèrent entre mes élèves et les partisans de la démocratie et des élections. Ce problème nécessitait une clarification et en conséquence je pris l'initiative d'écrire un essai relatif à ce problème et en réfutant les plus proéminents soupçons présentés par ces gens. J'ai intitulé l'essai préparé à la hâte « *La démocratie est une religion, et celui qui prend comme religion une autre que l'islam, ne sera jamais agréé par Lui (Allah ﷻ ndt)* » (Ce qui veut dire que la personne qui croit et pratique la démocratie comme un mode de vie, par lequel les musulmans, chrétiens, juifs, sécularistes, athées, etc, peuvent être démocratiquement élus pour gouverner un pays musulman, alors cette personne est sans aucun doute un kâfir. Cependant dans l'établissement du kufr sur un musulman, il faut nier les obstacles d'être accusé de kufr), nous avons imprimé cet essai et nous l'avons distribué. En outre, j'ai prononcé une khutba de al Jumu'ah (discours du vendredi ndt.) dans laquelle j'expliquais la da'wah au tawhîd. Et j'ai ouvertement incité le peuple à dénoncer les lois faites par les hommes, renier le conseil législatif et à ne pas y prendre part.

J'étais enthousiaste d'étendre le domaine de notre da'wah, alors mes frères et moi avons embarqués vers de nombreux voyages vers le sud puis le nord du pays. Nous avons rendu visite à quelques-uns de nos frères qui ont participé au jihad afghan et qui avaient une bonne approche de la da'wah. Nous leurs avons fourni nos écrits et les avons exhorté à se surpasser et à mettre l'accent sur la da'wah.

En dépit du jeune âge de cette da'wah, elle attira l'attention des fonctionnaires de sécurité. Cela était également insupportable pour les groupes Irjâ'i et les serviteurs du gouvernement. Désormais, chaque faction s'est occupée de cette da'wah, avec ses propres moyens de ruse. Les serviteurs du gouvernement se sont alors engagés avec ardeur à déformer l'image de notre da'wah en accusant nos frères avec des titres tels que « takfiri » et « extrémistes », qui sont habituellement utilisés par les groupes Murji'ah pour insulter les gens de la vérité (Ahlu-l-haqq).

L'intelligence (services secrets), a alors commencé à arrêter nos frères un par un. Ils interrogeaient les frères à propos de la da'wah, de moi, et de la nature des cours que j'ai donné, et les idéaux auxquels j'ai appelé. Ces incidents étaient quelques peu ordinaires pour moi, et je m'y attendais à tout moment depuis que les choses ont prit cette tournure. Les ennemis d'Allah reconnaissent toutes organisations ou groupes tant qu'il est basé sur la croyance Murji'ah, et ils avaient pour habitude de demander à nos frères arrêtés : « *Pourquoi n'allez vous pas chercher votre science chez 'Ali Hassan Al Halabî, Abû Shaqrah ou Al Albânî et les autres ? Vous délaissez ces shuyukh pour un terroriste ?* ».

Une da'wah qui suit le chemin du Prophète ﷺ, qui institue le crédo d'Ibrâhîm ﷺ et déterre le tawhîd ne peut pas être laissée seule. La confirmation pour cette revendication est la parole de Waraqa Ibnu Nawfal au Prophète ﷺ, à l'aube de la prophétie

"Pas un homme avant toi n'a transmis (La révélation) sans être opposé et traité comme un ennemi".

Par conséquent, celui qui n'est pas éprouvé par les ennemis d'Allah ﷻ, n'a pas transmis le message et doit y avoir certaines déficiences, aberrations ou déviations en lui.

Incontestablement, une da'wah comme la notre est encore dans ses débuts dans ce pays ; en la soumettant à un examen et une purification, cela lui sera bénéfique, la fortifiera et la stabilisera, en distinguant en elle le pur de l'impur.

Mes frères et moi avons décidés de ne pas nous rendre. En même temps nous avons retiré l'alternative de la confrontation puisque l'on aurait pu être entraîné dans une réaction démesurée et à une date fixée par l'ennemi.

Ma maison a été cambriolée sept fois en cherchant à m'arrêter, cassant la porte et fouillant la maison, perquisitionnant plusieurs livres, documents, écrits, en ayant recours à toutes mes affaires personnelles. A chaque raid, ils avaient l'habitude de demander que je devais me rendre moi-même.

Finalement, j'ai été arrêté avec un groupe de frères, certains d'entre eux m'avaient précédemment interrogé pour une fatwa (avis légal) les concernant, traversant la rivière (vers la Palestine) pour une opération secrète en utilisant quelques explosifs que j'avais mis de côté. Même si de telles opérations ne me gênaient pas, je disais quand même que la da'wah au tawhîd à ce stade, maintenir la patience et s'efforcer pour cette cause est plus méritoire pour ce pays.

La raison étant qu'il y a de nombreux partisans de telles opérations (contre les juifs), spécialement dans ce pays due à sa localisation géographique avec la Palestine. Tandis qu'il y a peu de partisans de la da'wah au tawhîd, ceux qui se préparent avec les armes à combattre les imâms du kufr. Ces traîtres sont en réalité les gardiens d'« Israël » et ceux qui ont l'ont implanté dans le cœur du monde musulman, et qui ont rendus possible aux kuffar de l'Est et de l'Ouest d'épuiser notre bien et notre richesse.

En réalité, Allah ﷻ a dit la vérité :

« Ils voulaient ruser contre lui : mais ce sont eux que nous rendîmes les plus grands perdants » [Sourate Al-Anbiyâ', 70].

Pour preuve de cela il y avait cette arrestation, et la ruse par les ennemis d'Allah ﷻ dans l'amplification de ce problème et le vacarme médiatique créé par leurs institutions qui ont servi à leur insu à la divulgation de notre da'wah et l'accélération de sa croissance et son extension par la grâce d'Allah ﷻ. En effet, il y a beaucoup

de biens dans les épreuves d'Allah ﷻ durant les périodes difficiles qui n'existent pas durant les périodes aisées.

Allah ﷻ nous a guidés et a résolument affermi nos cœurs depuis le premier moment de notre arrestation. Nous avons proclamé notre désaveu envers la législation des *tawâghît* sans flatteries ni esquives. Notre niveau a progressé pendant la prison et les audiences, par de régulières khutba, écrits et cours, qui mettaient

effectivement en colère les ennemis d'Allah ﷻ, ce qui a amplifié leur malveillance envers chacun de ceux qui nous connaissaient, qui avaient lu nos livres ou qui étaient en liaison avec nous.

Par suite de cela, nos frères demeurèrent en détention solitaire des services secrets, isolés du monde extérieur pendant des périodes jamais vus par des prisonniers avant eux dans ce pays, sauf, pour quelques-uns. Certains d'entre eux y restèrent une année entière, le reste pour au moins six mois, goûtant à des tortures physiques et mentales variées, savamment infligées par les autorités qui furent forcées par de nombreux frères à autoriser des visites occasionnelles de la part d'organisations internationales. Néanmoins ce fut une expérience unique et bénie qui a fortifié grand nombre de nos frères.

Nous fûmes ensuite mis en détention et placés en cellule. J'ai été envoyé au Nord à la prison 'Qafqafah', pendant que le restant des frères furent envoyés au sud vers la prison centrale 'Swaqah'. Ce plan constituait en partie leur souhait de nous séparer et de nous affaiblir,

« Les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent. Mais Allah a fait échouer leur complot, et Allah est le meilleur en stratagèmes. » [al-Anfâl, 30].

A partir du moment où j'ai posé le pied dans cette prison, j'ai été impatient de commencer ma da'wah. J'ai donc commencé à rédiger quelques documents comme cette partie de la série que j'ai appelée « *Ô mes deux camarades de prison ! Qui est le meilleur : des seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique le Dominateur Suprême ?* » (Titre inspiré du verset 39 de sourate Yûsuf). J'y ai inclus des sujets variés ayant trait au tawhîd, à la tradition d'Ibrâhîm, à l'adoration, au polythéisme, etc. J'essayais de faire circuler ce livret entre les prisonniers.

En fait, certains des prisonniers ont emporté avec eux ce livret à l'extérieur de la prison lorsqu'ils ont été relâchés. Ils ont publié ce livret en dehors de la prison avec mon nom imprimé dessus. Cela a évidemment mis en colère les ennemis d'Allah ﷻ tandis que quelques frères de ceux qui ont été relâchés essayaient constamment de communiquer avec ceux qui étaient emprisonnés afin d'obtenir mes écrits.

Dernièrement Allah ﷻ a destiné ces prisonniers à prendre part à une attaque armée sur un bureau de l'intelligence jordanienne, certains d'entre eux furent arrêtés et avouèrent m'avoir connu et rencontré en prison, et certains de mes écrits

furent trouvés avec eux. Allah ﷻ le Tout Puissant a fait de cet incident une cause pour nous réunir mes frères et moi, dès lors j'ai été transféré à la prison centrale sud immédiatement après cet incident.

N.M : Comment le Shaykh passait son temps ? Et dans quelles conditions lui et ses frères sont-ils actuellement ?

Le Shaykh : Après que nous fûmes réunis à la prison centrale nous commençâmes nos activités à l'intérieur de la prison. La première chose à laquelle j'ai appelé les frères était de tenir le jumu'ah dans l'aile du bâtiment, ainsi cela deviendrait un lieu de séjour pour les prisonniers et une plate forme pour notre da'wah. Le but derrière le fait de tenir le jumu'ah étaient de soutenir la da'wah et de fournir une alternative à la mosquée de la prison, dont les khatib sont issus du régime. Nous avons également priés les prières des deux 'Aïd dans l'aile et son hall. Le nombre de prisonniers qui priaient alors avec nous s'était multiplié par rapport au nombre de ceux qui priaient dans la mosquée de la prison.

Je préparais une série de cours pour les frères qui étaient occupés à faire da'wah aux prisonniers condamnés dans divers procès. Certains frères qui avaient récemment embrassé cette da'wah faisaient inévitablement quelques fautes dû à leur enthousiasme, leur hâte ou leur extravagance, qui disparaissaient habituellement en cherchant le savoir. J'ai anticipé ces événements en écrivant un certain nombre d'essai qui exposent la réalité de notre da'wah qui la représente sous son apparence étincelante qui satisfait Allah ﷻ.

J'ai adressé certains de ces essais aux prisonniers, j'en ai adressé d'autres aux gardiens de prison et au directeur qui nous condamnaient pour ne pas être d'accord avec eux et pour déclarer notre désaveu envers eux et leurs lois.

De là, j'ai écrit des essais que je leur adressais. J'ai aussi écrit d'autres essais à la sécurité défensive, aux espions du régime à l'intérieur de la prison, dans lesquels j'exposais la réalité de leur travail et illustrais que c'était plus vicieux que le crime des espions arabes qui espionnaient pour « Israël » qui servent leur jugement dans cette prison puisque les seconds espionnent pour « Israël » contre les apostats tandis que les premiers espionnent pour les apostats contre les muwahhidîn !

J'ai aussi écrit quelques traités pour réfuter plusieurs pensées déviantes et soulèvement dans la prison. Ceci est naturel car toute da'wah a des opposants et des ennemis qui :

« S'inspirent trompeusement les uns les autres des paroles enjolivées »
[Sourate Al-An'âm, 112]

Ceux-ci étaient les conseillers de la prison, ceux dont la présence avait été renforcée quand à un moment ils étaient quasiment absents. Cela était planifié ainsi ils peuvent jeter le scepticisme dans la défense du régime, pour garantir sa fausseté et attaquer notre da'wah. Malheureusement, quelques prisonniers appartenant au groupe murji s'y impliquèrent. D'habitude, ils étaient en désaccord et trahissaient la da'wah au tawhîd, et donnaient priorité aux pensées et idées sur les textes sacrés, alors nous avons engagés des débats avec eux du premier au dernier.

J'ai ensuite écrit quelques essais pour préserver et défendre la da'wah au tawhîd. Par conséquent, j'ai réfuté le prétexte de certains qui disent que le crédo d'Ibrâhîm ne faisait pas parti de notre Shari'ah. J'en ai réfuté d'autres traitants des catégories des spécificités et obligations de « Al-Îmân » selon Ahlu-s-Sunna.

Nous avons aussi produit un magazine appelé « *Majallat At-Tawhîd* ». Les frères avaient pour habitude d'écrire ces articles et d'en faire des copies afin de les distribuer aux alentours de la prison.

Occasionnellement des membres du parlement venaient visiter la prison en simulant de critiquer les conditions des prisonniers. Ainsi, j'ai écrit « *Dévoilement au grand jour des fausses clauses de la constitution* ». Ce livre fait un examen minutieux de la

constitution jordanienne et démystifie ses contradictions avec la loi d'Allah ﷻ, cela expose le kufr explicite et la corruption trouvée dans les conseils législatifs, avec la preuve tirée des textes sacrés et de la logique. Nous avons offert ce livre à un certain nombre de parlementaires qui avaient visité la prison.

J'ai aussi rédigé des réfutations aux articles propagés par ces M.P dans les journaux locaux afin de calomnier notre da'wah, d'accuser sa jeunesse d'extrémiste, ou autres mensonges fabriqués. Par la Grâce d'Allah ﷻ la plupart de ce que nous avons écrit réussissaient à s'échapper de la prison.

Pendant la période d'accusation, que le régime a tenté d'étendre, Allah ﷻ nous a aidés à utiliser ce temps pour montrer aux ennemis d'Allah ﷻ des résistances et réfutations jamais recensées dans les tribunaux de ce pays auparavant. Nous nous tenions tranquilles dans presque toutes les audiences et portions des adresses aux officiers présents, avoués et juges, en défiance aux maîtres de la cour qui étaient forcés d'attendre avec fureur jusqu'à ce que nous finissions. Dans nos discours, nous leur expliquions la réalité de notre da'wah et pourquoi nous étions accusés, et prouver les lois islamiques en ce qui concerne ces régimes tyranniques, et mentionner du kufr de leur tribunaux et lois. Nous avons également appelé les officiers, juristes, avoués et autres à dénoncer le régime kafîr et ses lois et à éviter son soutien.

En outre, j'ai préparé un essai pour le président du tribunal et ses serviteurs sous la forme d'un "mandat d'accusation" dans lequel j'ai placé le régime et ses maîtres dans le box des accusés. Je l'ai appelé "*L'accusation de la Sécurité Nationale et de ses juges selon la Loi d'Allah*", je leur ai remis l'essai après qu'ils nous aient remis notre mandat d'accusation.

Allah ﷻ a béni ces efforts et résistances, dans lesquels cette da'wah a formidablement opérée à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Toute grâce est à

Allah ﷻ seul. De nombreux prisonniers venant de différentes cellules et de convictions différentes se procuraient avec ardeur nos journaux et livrets qui eurent un effet notable à l'intérieur de la prison. Les frères étaient actifs dans la da'wah et par conséquent ont guidés de nombreux prisonniers qui sont devenu plus tard des soldats du tawhîd.

Durant les jours où les visites étaient autorisées, des frères de tout le pays nous rendaient visite. A l'époque, nous ne connaissions pas la plupart de ces frères, mais ils avaient entendu parler de notre da'wah ou reçus nos écrits. Certains d'entre eux avaient l'habitude de nous consulter sur certaines questions de nous demander des fatâwâ concernant des problèmes spécifiques. En conséquence je leur donnais plusieurs des écrits que j'avais rédigés en prison de même que d'autres réponses

spéciales à leurs questions. Ils ont ensuite participé à la publication de ceux-ci en dehors de la prison. Par la suite, les ennemis d'Allah ﷻ étaient furieux et délirants avec cette da'wah, cependant, ils ne nous ont ni condamnés ni emprisonnés pour avoir étalé, manifesté et publié notre da'wah, mais à la place, nous ont dissuadés d'elle.

Comme Allah ﷻ a dit:

« Or ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils le peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux qui, parmi vous, abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront leur actions dans la vie immédiate et dans la vie future. Voilà les gens du Feu, ils y demeureront éternellement » [Sourate Al-Baqarah, 217].

A cause de cela, ils commencèrent à réagir et à conduire des actions variées à l'intérieur et à l'extérieur de la prison.

A l'extérieur de la prison, leur rôle était de diffamer notre da'wah à travers la presse en fabriquant des mensonges ou en exploitant les formulations oubliées de certains frères qui avaient récemment embrassés cette da'wah. Allah ﷻ nous a aidés à réfuter leurs revendications comme mentionné précédemment.

J'ai aussi écrit un certain nombre d'essais pour la jeunesse se rattachant aux principes et critères qui normalisent beaucoup de sujets, de peur de leur déviation vers l'extrémisme ou de la négligence sous l'agitation du dissident ou de la pression de la prison.

Ils ont alors commencés à restreindre les heures de visites, en imposant de nouvelles mesures, ou même les bannissant complètement. Ils inspectaient minutieusement les frères avant l'entrée et après la sortie, de même qu'en les fouillant et en soumettant leurs noms au corps de sécurité. Ces derniers pouvaient ensuite arrêter ces frères et enquêter sur les motifs derrière leurs visites, se renseigner sur nos écrits et comment ils réussissaient à sortir de la prison. En plus, ils pourraient les menacer de les punir s'ils venaient à nous visiter à l'avenir. En fait, ils arrêtaient ceux qui nous visitaient de façon répétée, et peut-être placés certains d'entre eux en maison d'arrêt après s'être assurés qu'ils ne viendraient plus jamais nous voir à nouveau.

Quant à leurs complots à l'intérieur de la prison, la direction a isolé tous les prisonniers et leur ont interdit de communiquer ou de prier avec nous, ils punissaient quiconque ayant prié la prière du vendredi avec nous ou bien avait en sa possession certains de nos essais ou écrits. Ces corrections étaient habituellement soit un passage à tabac de la personne ou l'enchaîner aux barreaux, si bien que le frère préférerait encore rester suspendu debout en l'air pendant de longues périodes ou rester en détention solitaire, etc. Nous encourageons nos frères, spécialement ceux qui avaient trouvés la guidée dans la prison, à rester patients et fermes, et nous leur expliquions que c'est une épreuve d'Allah ﷻ pour ceux qui suivent cette da'wah.

Cependant, si la correction touchait à la pratique du dîn de quelqu'un, telle que l'insulte de la religion des frères ou le rasage de sa barbe, nous réagissions immédiatement en nous réunissant aux portes de la prison, en désobéissant aux ordres, en refusant de suivre l'emploi du temps quotidien et en refusant de rentrer

dans nos cellules la nuit. Nous envoyions donc éventuellement des messages verbaux ou écrits au directeur pour lui faire rappeler Allah ﷻ et les effrayer avec son châtement, et les avertir contre leurs dédains et interventions avec notre dîn. Nous tenions des discussions en accords concernant ce problème.

Quand nous négocions avec eux nous mettions toujours l'accent sur le fait que nous ne sommes pas soucieux de la détention solitaire comme méthode de punition. Cependant, nous n'accepterons ou ne tolérerons pas leurs interventions avec notre dîn, parce que nous étions emprisonnés pour l'amour de notre dîn et nous étions préparés à mourir pour sa cause. Après avoir entendu cela de nous de multiples fois, la direction de la prison a reconnue notre exigence et n'est plus intervenue avec le dîn de n'importe quels frères, même si ce frère était de ceux déclarés coupables d'autre cas. Tout ceci eu lieu après de nombreux conflits avec les gardes qui avaient l'habitude d'utiliser parfois contre nous des gaz lacrymogènes et essayaient de pénétrer dans nos cellules. A chaque fois, Allah ﷻ éloignait de nous leurs ruses et nous accordait l'honneur. Ceci est totalement du à la Grâce d'Allah ﷻ qui plante dans les cœurs de ses ennemis la crainte de ses partisans.

Finalement, environ cinq mois après ce jour, j'ai été surpris d'être transféré à la prison principale des services secrets. Là bas, je fus questionné à propos de nos activités dans la prison, nos écrits et comment ils étaient passés en fraude à l'extérieur de la prison, et à propos de nombreux autres problèmes attachés à divers événements dans la prison, et à nos frères dans le pays et à l'étranger.

Ils ont parfois usé d'intimidation en me disant que j'allais passer ma peine de prison, qui est de quinze ans dans cette prison et qu'ils n'allaient pas me renvoyer à la prison centrale. A d'autres moments, ils voulaient m'offrir de me relâcher si j'étais à même de dénoncer mes livres et préserver la jeunesse en ce qui concerne ma da'wah ! Je n'étais pas sûr qu'ils étaient réellement sérieux à propos de leur offre ou s'ils voulaient juste tester mes réactions.

En tout cas, par la grâce d'Allah ﷻ, nous étions fermes et rejetâmes leur offre et nous avons criés que malgré l'emprisonnement et les restrictions sur nos croyances, nous déclarons toujours Al Barâ' envers eux pour l'amour d'Allah ﷻ. J'ai été renvoyé à la prison centrale après avoir passé cinquante jours là-bas. Moins d'un mois plus tard, mes frères et moi fûmes surpris d'être transférés vers une petite prison dans la banlieue d'Al Balqâ', et désormais tous ceux qui étaient accusés avec des causes islamiques, étaient isolés du reste des prisonniers.

Néanmoins, en dépit d'être isolé du monde entier, par la Grâce d'Allah ﷻ nous nous sommes engagés dans la recherche de la science et sa diffusion, en passant à travers leurs barreaux, clôtures, geôles et barricades, dans le monde extérieur, comme c'est le cas de cette interview.

«...alors qu'Allah parachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants.»
[As-Saff, 8]

Nous demandons à Allah Le Puissant, de nous accorder la guidée et la compagnie des muwahhidîn, le courage et une fin vertueuse.

N.M : Vous étiez condamné et emprisonné à cause de votre da'wah et avez tenté de conduire des opérations contre des cibles israéliennes. Comment commentez-vous cela ? Et quelle est votre opinion concernant les opérations martyres ?

Le Shaykh : J'ai plusieurs fois expliqué que je ne vois pas d'empêchement légal qui interdit le jihâd contre les juifs ou contre les autres kuffar qui combattent les musulmans dans toute les parties du monde. En fait, ce devoir se confirme et devient obligatoire si il apparaît dans une terre musulmane occupée et extorquée comme c'est le cas en Palestine. Et personne ne peut contester cette règle à moins qu'il soit un ignorant de la tradition islamique.

Cependant, nous croyons que le jihâd contre les apostats qui ont substitués les Lois d'Allah ﷻ et qui combattent Son dîn, et qui dominent et contrôlent les affaires alarmantes dans les pays musulmans est plus louable que combattre les juifs, comme Allah ﷻ le Très Haut dit :

« O vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont proches de vous. »
[At-Tawbah, 123]

Par conséquent les personnes susmentionnées sont les mécréants les plus proches de nous. C'est leurs armées qui représentent une barrière de sécurité contre les attaques des mujahidîn (sur Israël). Ce n'est autre que ces apostats qui ont fortifiés l'agression des juifs, américains et autres kuffar sur les terres des musulmans, qui ont rendu possible pour eux de piller les biens des territoires musulmans. Aussi rien n'est plus grave que le kufr d'apostasie par rapport au kufr originel, selon le consensus (Ijmâ').

En outre, comme nous avons déclaré précédemment, personne ne peut dénier la validité du combat des envahisseurs juifs sauf si le cœur et la vue de cette personne étaient fermés à la Vérité. Cependant, la validité du combat contre les gouverneurs kuffar et leurs alliés est ambiguë pour beaucoup de musulmans et est découragée et mise en doute par beaucoup de juristes érudits. Pour ces raisons, nous soulignons cette nécessité afin de revivifier cette obligation interrompue (le jihâd) et pour orienter les musulmans à se préparer spirituellement et matériellement pour ce devoir.

N.M : Que répondez-vous aux shuyukh qui enseignent à leurs adeptes que de telles opérations sont équivalentes au fait de se suicider, et que cela attire seulement le mal et la destruction sur les musulmans Palestiniens ?

Le Shaykh : Quoique j'ai quelque remarques sur ces opérations qui sont accomplies par certains jeunes en Palestine en s'explosant eux même avec des bombes afin de faire le jihâd contre les juifs et pour infliger de gros dommages dans leurs rangs, je ne suis pas d'accord avec ceux qui voient cela comme du suicide et que son exécuteur testamentaire est voué à l'Enfer. La raison derrière cela est que la recherche des preuves dans la Shari'ah, indique que la menace sévère de l'Enfer due au suicide, est plutôt pour la personne qui s'est tuée en protestation contre la

Volonté d'Allah ﷻ, ou par peur ou inquiétude du Décret d'Allah ﷻ, ou parce qu'il veut hâter la mort car il s'impatientait durant les afflictions ou les injures, etc.

Donc, aussi longtemps que le musulman monothéiste qui accomplit de telles opérations ne le fait pour aucun de ces mobiles, alors la règle du suicide et la menace acrimonieuse mentionnée dans les *ahādīth* ne doit pas être adjointe à cette personne. Cependant, ce qui doit être noté concernant ces opérations c'est qu'il y a des preuves textuelles générales qui interdisent le fait de se suicider dans n'importe quelles circonstances, même si cela n'était pas dû aux mobiles mentionnés ci-dessus. Ainsi, ces opérations ont été le fruit d'une recherche et d'un *ijtihād* (déductions analogiques) par les savants. Cela a ses analogies et contreparties dans les premiers livres de jurisprudence, par exemple cela pourrait correspondre à la fameuse question du Tatarus (prendre des boucliers humains contre l'ennemi).

J'ai scruté ce problème dans une fatwa, dans laquelle j'ai orienté les jeunes qui sont en charge de ces opérations vers l'étude de la question légalement et sérieusement. Cela a alerté ces jeunes sur certains points, les plus importants d'entre eux sont les suivants :

1. L'effort devrait être fait dans l'utilisation des dernières méthodes technologiques, comme les bombes contrôlées à distance mécaniques ou chrono-mécaniques, qui minimisent le nombre de victimes dans les rangs des *mujahidīn*, à ce moment c'est obligatoire pour eux si c'est faisable. C'est parce que le frère *mujahid* est un bijou précieux en cette époque et ne doit pas être gaspillé pour des cibles qui peuvent être atteintes sans pertes de ce type.
2. Ces opérations doivent être focalisées sur des cibles militaires qui affligent l'ennemi et cela devrait manifester l'image radieuse du *jihād* islamique par l'évitement du meurtre intentionnel d'enfants et autres, que le Faiseur de Lois (*Subhānahou wa Ta'ālā*) nous a ordonné d'éviter, excepté dans un cas de nécessité déconcertant comme dans le *hadīth* relaté par Sa'b ibn Jaththama dans *Al Bukhārī* : « Le Prophète ﷺ passa à côté de moi en un lieu appelé *al Abwa'* ou *Waddan*, et fut questionné s'il était permis d'attaquer les soldats *mushrikīn* de nuit avec la probabilité d'exposer leurs femmes et leurs enfants au danger. Le Prophète ﷺ a répondu : 'Ils (les femmes et les enfants) font parti d'eux (les *mushrikīn*)'. J'ai également entendu le Prophète ﷺ dire, 'l'institution du *Hima*2 (?) est invalide sauf pour Allah ﷻ et Son Messenger ﷺ ».
3. Le motif derrière ces opérations devrait être d'établir une véritable *maslaha* (bienfait) générale et importante, ou pour repousser une véritable *mafsada* (un mal), sans aucun pas douteux, qui ne peut être repoussé par d'autres manières. Comme pour le fait d'accomplir ces opérations afin de tuer un *kāfir* qui peut être tué par un pistolet ou un fusil, ainsi le fait de se sacrifier sois même n'est pas permis parce que ce n'est pas une nécessité et parce que cela peut être accomplis par d'autres moyens.

En résumé, nos savants ont donné des *fatāwā* qui permettent les opérations qui sont analogues et comparables à celle-là, lorsqu'un grand et véritable mal peut être repoussé par aucunes autres méthodes.

Cependant, l'allégation de certains *shuyukh* que ces opérations impliquent seulement l'effusion de sang sur les musulmans, est le scepticisme typique de ceux qui ont abandonné le *jihād* dans tous les endroits et pas seulement

en Palestine. Si les musulmans prêtaient attention et observeraient les allégations de ce type, alors ils ne pourront jamais resurgir et aucun drapeau du jihâd ne se lèverait.

Comment le dîn d'Allah ﷻ aurait pu nous atteindre et comment avons nous conquis l'Est et l'Ouest, si ce n'était par les membres et le sang des premiers mujahidîn ?

Comment peut-il y avoir un jihâd sans effusion de sang ?

Comment le sang peut être épargné sans sang qui se répand ?

Comment le jihâd peut-il être accompli sans sacrifice et sans sang ?

Allah (Subhânahou wa Ta'âlâ) ne dit-il pas :

« En vérité, Allah a acheté des croyants leurs vies et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent et ils se font tuer »

[At-Tawbah, 111]

Et aussi Il ﷻ a dit :

« Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense. » [an-Nisâ', 74]

Comme dans beaucoup d'autres versets et aḥadîth qui exposent la fausseté et l'illégitimité du scepticisme de ceux qui répandent des informations inquiétantes, qui sont fixées dans les rangs des musulmans pour faire échouer le jihâd.

Vraiment, Allah ﷻ dit la vérité et guide vers le chemin.

N.M : Sans aucun doute, c'est interdit de maintenir un accord de paix avec les juifs alors qu'ils occupent une terre musulmane. Mais quel est le verdict légal sur ceux qui font et ceux qui supportent les juifs dans le combat contre le mouvement islamique qui fait le jihâd en Palestine ?

Le Shaykh : la réalité de ces accords qui sont ratifiés avec les juifs, est que ce sont des accords de kufr. En respect aux régimes gouvernants qui l'appliquent, «C'est certes un accroissement dans la mécréance.» [At-Tawbah, 37]

Cela ajoute aux régimes d'autres formes de kufr comme le fait de faire des lois en dehors d'Allah ﷻ ou suspendre les Commandements d'Allah ﷻ, assaillir les awliyâ' d'Allah ﷻ, ridiculiser le dîn d'Allah ﷻ, et beaucoup d'autres formes que j'ai poursuivi et qui ont fait l'objet d'un examen et dont j'ai établis les preuves dans mes écrits.

Ce processus de 'paix' en réalité n'est pas un accord temporaire légal semblable à ce qui s'est tenu entre les musulmans et leurs ennemis dans le passé à cause d'une

nécessité. Plutôt, ce sont des pactes et des accords de fraternité, d'amitié et de véritables affiliations permanentes avec les kuffar. Ils sont en principe basés sur l'arrêt et l'interdiction du jihâd contre les kuffar, une des obligations d'Allah ﷻ sur cette Ummah. Ces accords reposent sur une alliance avec les ennemis d'Allah ﷻ et sur le fait de les garder et de les supporter contre les mujahidîn monothéistes.

En effet, cela est appliqué à présent par les organisations de sécurité dans les régimes et les autorités qui ont fraternisés avec les juifs, par quoi ils assistent les juifs contre les monothéistes en accord avec le pacte de sécurité inclus dans le traité de 'paix'.

Ces pactes de sécurité stipulent le combat contre le terrorisme, le titre donné au jihâd, par les moyens d'une collaboration militaire dans cette région, d'échanges d'information et d'expertise et par le complot à cette fin et par l'embuscade des mujahidîn. De telles actions mènent leurs auteurs à une totale désertion de l'Islâm (apostasie), comme indiqué par nos savants sous les violations de l'Islâm, en disant: « ils accumulent les livres et la trahison, chargés de preuves claires et évidentes pour appuyer cela, parmi les plus évidentes de celles-ci est la Parole d'Allah : « ...Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. » [Al-Mâ'idah, 51].

N.M : Comment voyez vous la situation dans l'arène Jordanienne ?


Le Shaykh : La situation en Jordanie est similaire au reste des pays musulmans qui sont dirigés par des gouverneurs kuffar qui ont suspendus les Lois d'Allah ﷻ et imposés leurs lois de kufr et leurs idéologies sur le peuple, et ainsi se donnent à eux même, non à Allah ﷻ, l'autorité de légiférer, de gouverner, d'ordonner et d'interdire en dehors d'Allah ﷻ. Ils ont soumis nos pays au kufr, à l'athéisme et à la corruption ouvertement et largement et ont rendus possible aux ennemis d'Allah ﷻ d'exploiter nos biens et notre richesse. En même temps, ils ont enchaînés et attaqués les dai'ya à Allah ﷻ sincères qui s'efforcent de faire revenir la Ummah à sa gloire.

En ce qui concerne les dai'ya de l'affliction et de l'irjâ', qui sont nombreux ici, le gouvernement se plaît avec eux. Ils sont devant l'élection pour le conseil législatif, auquel ils sont habitués à participer. Même s'ils ont annoncés leur boycott cette fois et semblent en désaccord avec le gouvernement. Ce n'est pas pour aller vers la déclaration du barâ' envers la fabrication des lois humaines et la mécréance en la démocratie polythéiste et autres systèmes qui contredisent le tawhîd. Ce désaccord n'était pas du type pratiqué par les Prophètes envers les ennemis de la Shari'ah, mais plutôt, c'est un désaccord stupide et dégradé représenté par une pauvre opposition qui appel à un enracinement profond de la démocratie et l'expansion de son application. Ils devraient ajouter à cela une insignifiante requête matérialiste qui ne se conforme pas à leurs énormes slogans qui égare les gens. La plus intense escalade selon eux, est cette opposition légale qui prend place sans violation ou remise en question de la loi, ou par la critique de la politique du gouvernement. Cependant, avec le respect envers le tâghût lui-même (le roi), ils le sauvegardent, ainsi il ne peut pas être touché ; en fait ils le prient et le complimentent sans honte ni timidité. Donc, quel bien peut-on espérer de ces gens ?

Leurs personnalités dirigeantes qui appartiennent à certains groupes d'Irjâ' ne s'abstiennent pas de s'allier avec des sécularistes, des nationalistes, des gauchistes, des baathistes et des communistes, pour la recherche de requêtes sans valeurs. C'est travailler à la réalisation de ce qu'ils appellent l'unité nationale, qui est une des bannières de la jahilyah masquée, que l'Islâm est venu détruire, mais ces gens cherchent à la faire revivre. Ainsi, ces gens ne connaissent pas la vraie religion des Messagers et ne comprennent pas la signification de Lâ Ilâha illa Allah, ni ne soutiennent ses implications et ses plus forts liens qui séparent entre le père et le fils, la femme et le mari et l'homme et ses relations, basées sur la 'aqidah et le dîn.

Correspondant à ces gens, on trouve les pseudo-salafis qui prennent en charge les positions de mèche chez les tawâghîh gouvernant, et consacrent leurs efforts et leurs temps à les défendre, rehaussant le faux scepticisme pour les sauvegarder et pour modérer leur kufr. Tout ce kufr ramifié et ce shirk clair, est selon leurs point de vue du 'kufr duna kufr' (du moindre kufr). D'un autre côté, un autre groupe parmi eux s'est spécialisé et dévoué pour résister à la da'wah au tawhîd, en incriminant et défigurant l'image de ses propagateurs et en les accusant d'extrémisme et de takfir et les décrit comme des khawârij contemporains, qui sont les reproches et les assauts typiques des gens de l'Irjâ' contre Ahlu-s-Sunnah.

Cela prend place à une époque où les gouvernements ont conduit les gens loin de leurs religion, en les gardant préoccupés avec la course après leur pain quotidien et en les attachant avec le coût élevé de la vie exhibitionniste, à cause du pillage du régime des biens de la Ummah; et en l'inondant avec d'énormes dettes du monde extérieur, le régime peut justifier sa soumission aux ennemis de la Ummah. Au milieu de cette écume, l'espoir demeure ferme à l'appel grandissant au tawhîd. Nous

demandons à Allah  de bénir cette da'wah, d'unir ses adeptes et de lui accorder un protecteur et un assistant.

N.M : Il y a beaucoup de disputes ces temps-ci à propos de la légitimité de déclarer le jihâd contre les ennemis d'Allah qui ont substitué Sa Shari'ah. Quelle est l'opinion du Shaykh concernant cela ? Quelles sont les circonstances fondamentales et réalistes pour l'engagement du jihâd sous la condition servile actuelle qui est vécue par la Ummah musulmane ?

Le Shaykh : Je crois et continue de prononcer que l'application du jihâd contre les ennemis d'Allah qui substituent Sa Shari'ah et qui dominent la Ummah aujourd'hui, est l'une des plus importante obligations qui devraient prendre l'intérêt des musulmans. En fait, selon mon opinion, c'est plus important que de donner la préférence au jihâd contre les juifs qui occupent la Palestine, comme je l'ai mentionné plus haut.

Allah  dit :

« Et si, après le pacte, ils violent leurs serments et attaquent votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance – car, ils ne tiennent aucun serment – peut-être cesseront-ils ? » [At-Tawbah, 12]

Dans le Sahîh Al Bukhârî et les autres, 'Ubada ibn Aṣ-Samit (radî Allâhou 'anhou) a

dit : « Le Prophète ﷺ nous a appelé et nous lui avons donné la bay'ah (s'engager pour l'Islâm), et parmi les conditions dont il a pris l'engagement de nous, était que nous écoutions et obéissions (les ordres d'un dirigeant musulman) à la fois quand nous étions actifs et à la fois quand nous étions fatigués, et pendant nos moments difficiles et faciles et d'être obéissant au dirigeant et de lui donner ses droits même s'il ne nous donne pas nos droits, et de ne pas combattre contre lui à moins que nous ne voyions de sa part un kufir ouvert pour lequel nous avons une preuve d'Allah ﷻ avec nous. »

Allah ﷻ a dit :

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe parfaitement ce que vous faites. » [Al-Anfâl, 39]

Donc, si une partie du dîn est pour Allah ﷻ et une partie est pour les gouverneurs *tawâghît*, combattre devient obligatoire jusqu'à ce que tout le dîn soit à Allah ﷻ Seul.

A plus forte raison, s'ils ont fait toute la législation et autres autorités pour eux et pas pour le dîn d'Allah ﷻ, comme dicté par leur constitution de kufir.

En outre, j'ai présenté les preuves que nécessite le renversement des gouverneurs kuffar, le chemin du soulèvement et la révolte contre eux, et le combat contre eux jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Les preuves de cela sont nombreuses dans le Qur'an et la Sunnah, aussi bien que les dires clairs et explicites des savants de cette Ummah.

J'ai appelé les musulmans à faire leur possible vers l'organisation de leurs efforts et l'unification de leurs rangs pour cette raison, pour que les savants sincères de cette Ummah prennent la direction des jeunes dans cette grande question, et pour faire de très sérieux efforts dans le fait de se tenir prêts, matériellement et spirituellement, pour cette noble tâche. Les efforts de cette Ummah doivent se concentrer sur cela parce que c'est la responsabilité de toute la Ummah.


C'est donc impératif de faire un effort en se tenant prêt pour cela, particulièrement parce que la Ummah souffre de la désunion et du désordre dans ses ressources et ses capacités durant l'époque de soumission et l'époque où l'Imâm (le Khalifah), qui la réunira et la rassemblera, est absent.

En bref, l'ouvrage d'un groupe sérieux et intègre dans ce domaine est obligatoire et cela requiert et mérite de la préparation et un financement plus que les autres devoirs. Nous devons également lui donner la préférence sur les autres ouvrages individuels, mais cela ne signifie pas que les efforts individuels sont invalides s'ils sont basés sur une méthode juste, une jurisprudence correcte, avec perspicacité dans la réalité et la science sur la balance des massalih (bienfaits) et des mafassidh (maux).

En accord avec le principe qui établis que la condition obligatoire qu'il incombe de

faire pour la personne capable est différente de la condition permise, le jihâd est un devoir religieux qui est permis et ne peut pas être arrêté ou aboli jusqu'au Jour du Jugement. Par ce principe, quelqu'un peut comprendre ce que nous entendons quand nous comparons l'obligation du jihâd à la zakât, puisque la séparation afin de renverser et de remplacer ces *ṭawâghîṭ* et pour établir l'état islamique est un énorme effort qui requiert une préparation convenant à cet objectif critique, une étude approfondie de l'état actuel des choses et le moment opportun. Aussi, il n'incombe pas aux personnes capables de pratiquer le jihâd s'ils ne se sont pas strictement préparés pour cela.

Egalement, la zakât n'est pas due jusqu'à ce que le nissab (bien minimum imposable) soit atteint et jusqu'à ce que la date précise vienne chaque année. Cette discussion sur les comparaisons est en relation avec le *luzûm* (nécessité) et le *wujub* (l'obligation) des actions. En ce qui concerne le *jawaz* (la permission) et la *mashru'iyah* (la légalité) du jihâd, je continue à adhérer à ma *da'wah* envers l'œuvre détaillée et je ne renie pas la légalité de l'universalité du jihâd contre les ennemis de la Ummah, même si le combat ne les changeait pas. Il est permis pour le musulman de combattre les ennemis seul comme l'a indiqué Abû Bakr *As-Siddiq* (*radî Allahu 'anhû*) dans ses déclarations concernant les hérétiques. C'est aussi permis de les combattre parmi les troupes et les guérilleros comme dans l'histoire d'Abû Bassir (*radî Allahu 'anhû*) et dans les nombreux *aḥadîth* qui mentionnent la

faction évidente qui établit le *dîn d'Allah*  et qui continue de combattre jusqu'à l'Heure Finale, qui n'est pas affectée par ceux qui s'opposent à elle ni ceux qui veulent la faire échouer.

Allah  a dit :

« Combats donc dans le sentier d'Allah, tu n'es responsable que de toi-même, et incite les croyants (au combat) » [An-Nisâ', 84]

Donc, le jihâd est un acte valide d'adoration qui est permis à toute époque. C'est l'école qui éduque les croyants et c'est le symbole qui fleurit et qui produit al *Qâ'ida al Arida* (la Base Large) que beaucoup de *shuyukh* attendent, parlent à son propos et l'impose comme une condition pour l'apprentissage du jihâd. De là, il ne doit pas être interrompu et la Ummah ne devrait pas l'ignorer.

Pareillement, l'obligation de la zakât ne doit pas être interrompue à cause de l'absence de l'Imâm (le *Khalifah*) ou pour d'autres raisons. Même s'il ne devient pas obligatoire jusqu'à ce que le nissab soit atteint et jusqu'à ce qu'une année soit passée, la *ṣadaqah* (charité) en général est permise à tout moment et les gens ne doivent pas être empêchés ni laisser tomber ce paiement. En fait, certains savants ont décrétés la permission de l'empressement à payer la zakât avant sa date à cause

d'un besoin, comme l'a fait le Prophète  avec la charité d'Al Abbas. Sois sûr que cela est compris et distingue nos dires des dires de ceux qui ont omis le jihâd.

**N.M : Quelle méthodologie est la base de la pensée du Shaykh Al Maqdisi ?
En quoi diffère-t-elle de la méthodologie des savants de la famille
Saoudienne ?**

Le Shaykh : Je n'ai pas de pensée personnelle excepté celle des Pieux Prédécesseurs, qu'Allah ﷻ soit satisfait d'eux tous, les adeptes de la 'aqidah d'al firqah an-nâjdiyah (le groupe sauvé), Ahlu-s-Sunnah wal Jamâ'ah. Nous insistons sur le tawhîd et ses implications, ses droits et son anse la plus solide, tout comme l'affrontement avec tous les types de shirk, spécialement le shirk contemporain avec ses manifestations de kufr.

Nous nous tenons également sur la voie du milieu, la voie des premiers gens de cette Ummah, sans inclination de la voie des croyants vers l'extrémisme ou la négligence. Le caractère distinctif de notre da'wah est la déclaration publique et l'adoption de la croyance d'Ibrâhîm, par la divulgation du barâ' envers les kuffar et leurs fausses divinités et croyances.

Cela est conforme avec la faction qui établie le dîn d'Allah ﷻ, *'l'évidence par la vérité'*, nous demandons à Allah d'être parmi eux. Nous détestons le sectarisme repoussant, qui divise la Ummah en partis et en sectes, chaque sectes se réjouissant en ce avec quoi elle est. Nous nous voyons comme des soldats du tawhîd et des serviteurs de la Shari'ah. Nous invitons tout les musulmans à notre da'wah et nous adhérons strictement au Livre et à la Sunnah.

Quand nous trouvons la direction du jihâd sincère et qu'elle nous mène par la guidance du Livre et de la Sunnah vers le soutien du dîn d'Allah ﷻ, nous le rejoignons et devenons ses soldats, ses adeptes et disciples. Nous encourageons les jeunes à rechercher la science de la Shari'ah et de discerner leur état des choses.

Nous appelons à l'établissement de la souveraineté d'Allah ﷻ sur terre, par une intense préparation pour le jihâd contre les gouverneurs kuffar, sur lesquels nous établissons le kufr de même que sur leurs savants du mal qui leurs donnent alliance et les supporte, ornant leurs contre-vérités et arguant avec de fausses conceptions afin de simplifier leurs kufr et de stabiliser leurs trônes.

Nous croyons également en l'absolue validité du jihâd et au rejet des mauvais agissements et de les changer par la main, à condition que ces personnes (qui appliquent le jihâd ndt) possèdent de bonnes méthodes, une jurisprudence correcte et ont discerné avec la balance des massalih et des mafassid.

De là, les ennemis d'Allah ﷻ ne sont pas satisfait avec nous, ni nous ne sommes satisfait avec eux. Ils complotent constamment contre nous et nos frères qui suivons cette voie.

Ainsi, la distinction de notre méthodologie de celle des savants de la famille Saoudienne devient claire. Ces savants ont donné l'engagement pour le tughût, passant leurs vies dans leurs défense et en utilisant leurs science pour sécurisé leurs trône.

Adapté de al-Nida Magazine.

(1) takfiri qui sont les extrémistes qui croient que si une personne ou un groupe qui ont commis un péché majeur et ne s'en est pas sincèrement repentis, cessera d'être musulman. Certains d'entre eux voient la masse des musulmans des sociétés d'aujourd'hui comme des non-musulmans. Ahlu-s-Sunnah wal Jamâ'ah ne voit pas le musulman pécheur comme un kâfir ndt.

(2) Murji'ah qui croient que la seule profession de foi, « lâ Ilâha illa Allah Muḥammad rasûl Allah » fera d'une personne un musulman sans regarder ses mauvaises actions. En d'autres termes, les œuvres et les actions d'une personne ne sont pas une partie intégrale de la foi, mais sont une perfection. Ahlu-s-Sunnah wal Jamâ'ah voit les actions comme intrinsèquement liés à la Foi, et que la Foi a des manifestations et des niveaux variés ndt.

Introduction.

"Ceci est notre 'aqîdah. Que celui qui possède deux yeux lise et que celui qui possède une ouïe entende !"

Toute la Louange est à Allah ﷻ, le Seigneur des mondes, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, le Maître du Jour du Jugement. Que la Prière et la Paix soit sur le sceau des Prophètes et des Messagers et sur toute sa famille et ses compagnons.

Ensuite :

Ceci est un résumé de ce en quoi nous croyons et avec quoi nous adorons Allah ﷻ parmi les domaines les plus importants de notre religion. Je l'ai écrit dans ma cellule de prison après m'être aperçu qu'il y avait des gens qui nous ont attribué des choses et ont mis des mots dans nos bouches que nous n'avons jamais dit; en particulier dans le domaine de la mécréance (kufr) et de la foi (Îmân). Avant cela, je n'ai jamais été intéressé d'écrire à propos de sujets semblables. C'est parce que nos savants ont suffi et se sont acquittés de cela.

En plus, le chercheur de la vérité qui est juste, peut devenir familier avec nos affirmations à partir des livres détaillés. Je n'étais pas concerné par cela jusqu'à ce qu'on m'ait sollicité, de la part de quelques frères en l'unicité (tawhîd) qui nous rendait souvent visite en prison. C'était après qu'ils aient rencontrés des gens qui n'étaient pas éclaircis à propos de nos affirmations dans le domaine de la mécréance et de la foi, en conséquence, je me suis dépêché et j'ai répondu à la requête de ces nobles frères afin de tracer les contours du sujet et de familiariser les autres avec les choses générales et les plus importantes en lesquelles nous croyons et avons foi.

Peut être qu'avec cela, je peux fermer la porte sur ceux qui cherchent un stratagème dans certaines affirmations généralisés, nous citent en disant ce que nous n'avons pas dit, ou nous imputent et nous tiennent responsables de choses qui ne sont pas de notre voie, surtout étant donné le fait que je sais que beaucoup d'étudiants en science ont accès à nos livres et que certains sujets peut les brouiller, particulièrement certaines des itlaqat (règles générales, affirmations sans restrictions) et généralisations qu'ils ont dû lire dans nos livres de da'wah où, dans beaucoup d'entre eux, nous nous adressons aux tawâghît et leurs semblables parmi les législateurs et leurs alliés des armées de shirk et leur partenaires et ceux

qui sont comme eux dont Allah ﷻ nous a ordonné d'en proclamer le désaveu et de les blâmer. Donc peut être que nous avons gardé certains textes de menaces (textes qui traitent des peines pour certains actes) sans restriction et sur leurs sens apparents sans interprétations. Ou peut être avons nous généralisé des règles sur un certain type d'action et ainsi, l'étudiant en science faible n'a pas été capable de faire une différenciation entre cela et l'adaptation du statut sur des individus précis.

Peut être avons nous gardé quelques itlaqat sur leur significations apparentes, sans aucune explication et interprétation alors qu'il aurait été plus efficace d'écarter ceux à qui cela était adressé de ceux qui sont à la recherche de concessions et de portes de sorties qui causent l'annulation des péchés pour qu'ils (les péchés) soient amoindris.

Tout cela a été fait par moi en suivant l'exemple du chemin de beaucoup de salafs (Pieux prédécesseurs) dans la généralisation des textes de menaces comme Allah le Très Haut les a généralisés, en les admettant sans aucunes disputes concernant leur interprétation. Car ainsi c'est plus efficace dans le délaissement (des mauvaises actions ndt) comme Allah le Très Haut le veut.

En effet, un acte de désobéissance qu'Allah ﷻ a attaché à une malédiction n'est pas pareil que les autres actes de désobéissance. Et effectivement, une action qu'Allah ﷻ décrit et que le Messager d'Allah ﷺ a nommé comme étant de la mécréance n'est pas pareil que les autres actions. C'est le cas à moins que néanmoins, on craigne que celui à qui on s'adresse ne comprenne pas, et ainsi dans ce cas, le recours est pris dans le tafsil (explication détaillée) et c'est comme cela que nous sommes dans nos livres détaillés.

Pareillement, je sais que certains Mukaffirah extrêmes prennent appuis sur certaines choses que nous avons écrites dans l'intérêt de rechercher de quoi avoir un support pour leurs voies et je suis absolument certain que s'ils étaient des chercheurs de la vérité justes, alors ils n'auraient fait aucun faux pas dans les domaines où ils étaient en recherche à moins qu'ils ne m'aient pas cité correctement.

Egalement, je sais que beaucoup de nos opposants parmi les Murji'ah de cette ère et ceux qui leur ressemble examinent nos livres, non pas pour la recherche de la vérité, mais plutôt dans la recherche des règles générales que nous avons peut être même rapporté de certains savants, imâms et prêcheurs.

Donc ils peuvent attacher ces affirmations contre nous tous dans leurs effort pour confondre notre appel en donnant à nos mots des significations qu'ils ne contiennent pas et afin de placer des insinuations à notre rencontre auxquelles nous ne souscrivons pas.

Donc à tous ceux-là je dis : **Craignez Allah ﷻ et dites les mots qui sont exacts et souvenez-vous du hadith d'Al-Mustafâ ﷺ :**

« Quiconque dit à propos d'un croyant ce qui n'est pas de lui, Allah ﷻ le placera dans le pus des habitants du feu jusqu'a ce qu'il le ramène. »

J'annonce ouvertement sans aucune hésitation : toutes affirmations que j'ai fait dans mes travaux écrits, que ceux là viennent de sortir ou que ceux là sortiront un jour, si cela vient avec ce qui est en opposition au Livre et à la Sunnah et m'a été caché, alors je suis le premier à le renvoyé et m'en déclare affranchi et j'adhérerai à ce texte (Coran et Sunnah ndt) à pleine dent.

Celui qui lis ces pages verra que la plupart de nos mots sont clairement influencés, peut être même mot pour mot avec ce qui a été répété dans al 'aqidah At-Tâhâwiyya ou Al Wâsitiyya et les livres qui leurs sont semblables. Ce n'est pas quelque chose d'étrange, pour nous qui avons été profondément influencés par ces livres au début

de notre quête de la science et par la grâce d'Allah ﷻ; nous les avons étudié tout les deux et les avons enseigné régulièrement.

Dans ces livres, nos érudits se sont grandement étendus dans l'exposition des questions de leurs époques qui étaient amplifiées dans leur tribulation et propagées très loin et étaient dans le besoin d'être expliquées afin de réfuter les groupes issue des sectes qui ont déviés de la voie de Ahlu-s-Sunnah wal Jamâ'ah, ou à cause d'une innovation qui était très répandues en ces jours.

Ainsi en prenant en compte cela, vous les verrez résumer et passer rapidement à d'autres sujets, à cause du peu de disputes ou de confusions qu'il y avait entre eux à ce moment.

Peut être qu'ils ont mentionné des questions de jurisprudence au cours de leur discussions sur la 'aqîdah et c'était en réfutation contre l'opposition des gens de l'innovation sur ces questions.

Ceci afin qu'Ahlu-s-Sunnah puissent se distinguer des gens de l'innovation et que le désaveu d'eux soit enregistré même dans ces sujet annexes de jurisprudence qui n'était pas rattachés à un principe fondamental et que les gens de l'innovation étaient les seuls à avoir.

Dans ces écrits, nous avons justement essayé cela, donc nous ne nous sommes pas occupé de tout ce que ces livres ont mentionnés à propos des questions de la 'aqîdah, plutôt, nous nous sommes focalisés sur des domaines particuliers dans lesquels nous avons vu beaucoup de confusions et de mélanges en augmentation autour de nous de nos jours ou dans les sujets dont nous craignons qu'ils nous soient attribués des choses que nous n'avons pas dites, si cela n'est pas déjà arrivé.

Nous demandons à Allah ﷻ qu'Il accepte nos efforts et de faire que nos actions soient sincèrement pour Sa Noble Face et de nous rendre ferme sur la 'aqîdah du groupe sauvé Ahlu-s-Sunna wal jamâ'ah et de faire de nous le groupe victorieux.

Il est notre Ami Protecteur et quel bon Ami Protecteur et Régulateur des affaires, en effet, Il est.

Le Tawhîd d'Allah ﷻ

Nous disons concernant le tawhîd d'Allah ﷻ qu'Allah ﷻ est Unique sans aucuns associés, ni dans Sa Seigneurie, Divinité ou dans Ses Noms et Attributs.

Donc il n'y a pas de créateur à coté de Lui et pas de seigneur à côté de Lui. Il n'y a pas de pourvoyeur, pas de maître, et personne qui dispose des choses dans cette existence excepté Lui. Nous unifions Allah le Glorifié dans Ses actions, tout comme nous L'unifions dans nos actions également.

Ainsi nous L'unifions dans nos actes d'adoration, dans nos intentions et volontés car il n'est rien qui est adoré en vérité excepté Lui, le Glorifié, donc nous témoignons uniquement comme Allah ﷻ l'a témoigné pour lui-même, aussi bien que les Anges et ceux qui sont doté de savoir, qu'Il maintien toujours Sa création avec justice. Nous témoignons qu'il n'y a personne qui a le droit d'être adoré si ce n'est Lui Subhânahou wa Ta'âlâ, al-'Azîz, al-Hakîm.

Nous disons cela, tout en affirmant ce que cette parole de puissance affirme d'unification dans l'adoration pour Allah ﷻ seul, autant que ses implications nécessaires et ses droits. Et nous disons cela tout en niant également ce que cela nie comme forme de shirk et d'associationnisme et ce qui découle derrière cela. Et nous croyons que le but pour lequel Allah ﷻ a crée la création est l'adoration de Lui seul, comme le Très Haut a dit :

« Et je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent. »
[Adh-Dhâriyât, 56]

Et nous appelons à Son unification, le Glorifié, pour tout type d'adoration comme : la prosternation, l'inclinaison, le vœu, le tawaf (circumambulation), le sacrifice, l'égorgement, la supplication, la législation ou autre que cela.

« Dis : en vérité, ma prière, mon sacrifice, ma vie, ma mort est pour Allah le Seigneur des mondes sans associés. C'est avec cela que j'ai été commandé et je suis le premier de ceux qui se soumettent. » [Al-An'âm, 162-163]

Et le commandement du Seigneur, le Glorifié, inclut les deux commandements universels et législatifs. Ainsi, comme Il, le Glorifié, est seul dans le décret divin en cela Il est celui qui dispose des choses dans l'univers et celui qui juge dans cela ce qu'Il veut selon Sa sagesse. Donc pareillement, nous L'unifions, le Glorifié, dans Son jugement législatif. En conséquence, nous n'associons personne avec Son jugement et nous n'associons personne dans Son adoration.

« Certainement, à Lui appartient la création et le commandement. Bénis soit Allah le Seigneur des mondes. » [Al-A'râf, 54]

De là, le halâl est ce qu'Allah ﷻ a rendu halâl et le haram est ce qu'Il a rendu haram :

« Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il a commandé que vous n'adoriez que Lui. »
[Yûsuf, 40]

Donc il n'y a pas de législateur en vérité si ce n'est Lui, le Glorifié et le Très Haut. Nous déclarons notre inimitié et désaveu et nous nous éloignons et mécréons en tout législateur autre que Lui, ainsi nous ne cherchons aucun seigneur à coté de Lui et nous ne prenons personne à coté de Lui, le Glorifié, comme Ami Protecteur et nous ne cherchons pas non plus de religion autre que l'Islâm. En conséquence, tout ceux qui prennent un juge ou un législateur à coté de Lui, le Glorifié, le suivant et parcourant avec lui dans sa législation ce qui est en opposition à la législation d'Allah ﷻ, alors il a pris un seigneur à coté d'Allah ﷻ et a cherché une religion autre que l'Islâm.

Le Très Haut a dit :

« Et certainement, les shayatîn inspirent à leurs amis (parmi les Hommes) de disputer avec toi, et si tu leur obéis, tu deviendras certainement mushrikîn. »
[Al-An'âm, 121]

Et le Très Haut a dit :

« Ils ont pris leurs moines et leurs rabbins comme seigneurs à côté d'Allah. »
[At-Tawbah, 31]

Tawhîd Al Asmâ' Was-Sifât

De la même manière nous l'unifions, le Glorifié, dans Ses Noms et Attributs. Donc, il n'y a ni égalité, ni similitude, ni ressemblance, et pas d'apparence semblable à Lui, le Glorifié :

« Dis, Il est Allah l'Unique. Allah As-Samad. Il n'engendre pas, ni n'a été engendré, et personne ne lui ressemble. » [Al-Ikhlâs, 1-4]

Il, le Glorifié, est unifié avec les attributs de gloire et de complétude avec lesquels Il s'est décrit dans Son Livre ou de la manière dont Son Prophète ﷺ l'a décrit dans sa Sunnah. Donc, nous n'attribuons personne de Sa création avec aucun de Ses attributs ni ne tirons les noms pour une personne de Ses noms, nous ne faisons aucune similitude à Lui, le Glorifié, ou ne Le faisons ressembler avec la création ni ne dérivons par dénie dans les noms de notre Seigneur le Glorifié. Plutôt, nous croyons en ce qu'Il s'est décrit lui même et ce avec quoi Son Messager ﷺ l'a décrit, avec véracité et non au sens figuré, sans distorsion, dénie, demande du "comment" ou ressemblance.

« Et c'est Lui qui commence la création puis la refait ; et cela Lui est plus facile. Il a la transcendance absolue dans les cieus et sur la terre. C'est Lui le Tout Puissant, le Sage. » [Ar-Rûm, 27]

Nous ne nions rien de Lui de ce avec quoi Il, le Glorifié, s'est décrit. Nous ne changeons pas un mot de sa propre place, ni n'entrons dans ceci en interprétant les choses avec nos opinions ou en apportant des absurdités de nos imaginations en utilisant le tanzih (déclarant Allah ﷻ exempt de toutes imperfections et déficiences) comme une preuve soutenant cela.

Personne n'a trouvé le salut dans son dîn hormis celui qui s'est soumis à Allah le Très Haut le Sublime et Son Messager ﷺ et qui a renvoyé la science de ce qui n'est pas clair pour lui à celui qui la connaît. L'anse de Islam n'est enracinée pour personne excepté sur la base de la soumission et de l'abandon (à Allah ﷻ ndt) donc quiconque cherche la science sur ce dont il a été avertis et ne s'en est pas contenté en abandonnant sa compréhension, alors ses actions le voilerons de la foi (Îmân) correcte et du tawhîd pur.

Et nous croyons qu'Allah ﷻ a révélé Son Livre en langue arabe claire, donc nous ne faisons pas de tafwid (affirmer l'attribut mais clamer que personne ne sait ce que c'est à part Allah ﷻ) des significations des attributs, plutôt, nous faisons seulement le tafwid sur le « comment » et nous disons :

« Nous y croyons. Tout vient de notre Seigneur. » [Al-'Imrân, 7].

Et nous déclarons notre désaveu et notre éloignement devant Allah ﷻ du dénie des Jahmiyyah (négateurs des attributs d'Allah ﷻ) et de la ressemblance avec les Mushabbihah (ceux qui font une ressemblance entre Allah ﷻ et Sa création), donc nous n'inclinons ni vers les uns ni vers les autres, non, nous restons ferme et sur le juste milieu comme l'a voulu notre Seigneur ; nous restons entre la négation et l'affirmation pour Lui, le Glorifié, qui a dit :

« Il n'y a rien qui Lui ressemble et Il est Celui qui entend tout, Celui qui voit tout » [Ash-Shûrâ, 11].

Ainsi, quiconque n'était pas en garde contre la négation et l'assimilation alors il dérapera et n'accomplira pas le véritable tanzih. Dans ce domaine de croyance, comme dans tout les autres domaines, nous sommes sur ce que nos pieux prédécesseurs, Ahlu-s-Sunnah wal Jamâ'ah, étaient. D'après cette croyance, il y a ce qu'Allah ﷻ nous a informé à ce propos dans Son Livre et ce qui a été rapporté selon de nombreuses chaînes de transmission de Son Messenger ﷺ qu'il est au dessus des cieus, élevé sur le Trône comme Le Très Haut a dit :

« Êtes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel vous enfouisse en la terre ? Et voici qu'elle tremble ! » [Al-Mulk, 16]

Et comme il est rapporté dans le hadîth de la femme esclave lorsque le Prophète ﷺ demanda : « *Où est Allah ?* » et elle dit : « *dans les cieus* ». Il lui demanda alors « *Qui suis-je ?* » Elle répondit : « *Tu es le Messenger d'Allah* ». Il dit : « *libères la, en effet elle est croyante* ».

Et c'est la vérité sur laquelle il n'y a pas de doute. Avec cela, quoi qu'il en soit, nous le gardons simplement comme nos pieux prédécesseurs le gardaient des fausses conjectures. Par exemple, c'est imaginer que les cieus Lui font de l'ombre ou Le limite, alors que cela est certes faux. Nous avons été obligé de mentionner cela, de le rejeter et de déclarer Allah exempt de cela et si les salafs n'avaient jamais réellement fait face à la négation alors les gens de l'innovation et leurs fausses insinuations auraient dérangé et auraient été une nuisance pour Ahlu-s-Sunnah.

Le Très Haut a dit :

« Son Trône (Kursî) déborde les cieus et la terre » [Al-Baqarah, 255]

Et Il, le Glorifié, a dit :

« Allah retient les cieus et la terre pour qu'ils ne s'affaissent pas » [Fâtir, 41]

« Il retient le ciel de tomber sur la terre, sauf quand Il le permettra » [Al-Hajj, 65]

« Parmi Ses signes le ciel et la terre sont maintenus par Son ordre » [Ar-Rûm, 25]

Et nous croyons qu'Il, le Glorifié, s'est élevé au-dessus de Son trône, comme Le Très Haut a dit :

« Le Tous Miséricordieux S'est établis 'Istawâ' sur le Trône. » [Tâ-hâ,5]

Nous n'interprétons pas istawâ (le fait de s'élever) comme voulant dire vainqueur.

Au contraire, c'est sur ces significations dans le langage des arabes qu'Allah ﷻ a envoyé le Coran. Nous ne faisons pas ressembler l'élévation à l'élévation de quelque chose de Sa création, plutôt, nous disons comme l'Imâm Mâlik a dit : « *L'istawâ est connu, y croire est obligatoire. Le 'comment' est inconnu et questionner à ce propos est une innovation* ».

Et c'est de cette manière que nous admettons le reste de Ses attributs et de Ses actes, le Glorifié et le Très Haut tel que : la descente, la venue et autres actions et attributs qu'Il, le Glorifié, nous a informé dans Son Livre ou ce qui a été affirmé dans la Sunnah authentique. Et nous croyons que parallèlement à son istawâ sur le trône et Sa Hauteur dans Ses Cieux, le Glorifié et le Très Haut, nous croyons qu'Il est proche de Ses serviteurs comme le Glorifié l'a dit :

« Et quand mes serviteurs t'interroge sur Moi... Alors je suis tout proche »
[Al-Baqarah, 186]

Et en accord avec le hadîth : « Oh gens ! Invoquez en vous-même, en vérité vous n'appellez pas Quelqu'un qui est sourd ou absent. Non, vous appelé Quelqu'un qui Entend Tout, Qui Vois Tout. En effet, Celui que vous appelez est plus près de vous que la nuque de sa monture. »

Il est avec ses serviteurs où qu'ils soient et Il sait ce qu'ils font comme le Très Haut a dit :

« Et il est avec vous où que vous soyez. Allah observe parfaitement ce que vous faites. » [Al-Hadîd, 4]

Il ne doit pas être compris de Ses mots : « *Je suis avec vous* » avec l'intention des hérétiques affirmant qu'Il est mélangé avec Sa création, ou qu'Il a fusionné avec une partie d'entre elle ou s'est unis avec elle ou autre chose parmi les croyances de kufir et d'égarement. Non, nous nous déclarons exempt de tout cela envers Allah. ﷻ

Et Il, le Glorifié, a avec Ses serviteurs croyants une autre ma'iyah (proximité) qui n'est pas la ma'iyah générale et c'est la ma'iyah de la victoire, l'exhaussement avec réussite et exactitude comme dans Son affirmation, le Très Haut a dit :

« Certes, Allah est avec ceux qui [L'] ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants. » [An-Nahl, 128]

Donc Il, le Glorifié, parallèlement à son istawâ sur Son trône et Son élévation sur les cieux, Il est avec Ses serviteurs où qu'ils puissent être et Il sait ce qu'ils font. Il, le Glorifié, est proche de celui qui L'implore et Il est avec Ses serviteurs croyants; Il les protège, les aide et les assiste, donc son rapprochement, le Glorifié, et Sa ma'iyah ne contredit pas Son élévation et Sa hauteur car rien n'est semblable à Lui et à Ses attributs, le Glorifié. Il est Haut dans Son rapprochement, et Proche dans Sa hauteur.

Parmi les fruits de son formidable tawhîd est que le droit d'Allah sur Ses serviteurs est :

La réussite du muwahhid est l'accession au Paradis de Son Seigneur et le fait d'éviter le Feu comme dans le ḥadīth de Mu'adh ibn Jabal. Parmi cela, également, il y a la glorification du Seigneur et Sa magnification par la connaissance de Ses attributs de perfection et de noblesse. Aussi, de cela vient Sa glorification et le fait de Le déclarer loin de toute ressemblance ou similitude, à l'image de la stupidité de ceux qui ont pris des égaux avec Lui, en les associant dans l'adoration, le jugement, ou la législation et connaissant l'absence d'humilité et de valeur de ceux qui se sont pris eux même comme des associés dans quelque chose de cela même s'ils ne se sont pas pris eux même comme associés dans la création, ni ne possèdent aucune part dans la domination, l'approvisionnement ou la disposition des choses.

Et c'est à partir de cela que le cœur et l'âme deviennent libres de tout asservissement à la création. Et de là, le serviteur trouve la résolution dans la vie de ce monde et dans l'autre. D'où, celui qui est habitué à adorer divers associés, les invoquant et partageant sa peur et son espoir en eux, celui-là n'est pas comme celui qui a unifié Son Seigneur, le Glorifié, et dévolu sa peur, son espoir, son but, son intention et son adoration à Lui. Oh Allah ﷻ, Oh Protecteur des adeptes de l'Islâm et de sa communauté, rends nous ferme sur Ton tawhîd jusqu'à ce que nous te rencontrions.

Les Anges

Et nous croyons aux Anges d'Allah ﷻ et que ce sont des serviteurs honorés d'Allah ﷻ qui ne Le précèdent dans aucun décret et qu'ils sont humblement soumis à cause de leur crainte envers Lui et ils Le glorifient la nuit et le jour et ne sont pas lassés.

Donc nous nous allions avec eux et les aimons parce qu'ils sont parmi les soldats d'Allah ﷻ et parce qu'ils recherchent le pardon pour ceux qui croient et nous détestons ceux qui les détestent. Parmi eux il y a Jibrîl l'esprit de vérité, Mikâ'il, et Isrâfil à qui a été confié le soufflement dans la Trompe. Et parmi eux sont ceux qui sont en charge de porter le Trône, l'Ange de la mort, Munkar et Nakîr, Mâlik l'ange en charge du feu de l'enfer, Ridwân celui en charge du Paradis, et l'Ange des montagnes, les nobles scribes qui enregistrent les actions et beaucoup d'autres qui ne sont pas énumérés sauf par Allah le Très Haut.

Il est dit dans les deux sahîh dans le hadîth d'Anas, radî Allahou 'anhou, dans l'histoire du Mi'râj que le Prophète ﷺ a été soulevé à Bayt-al-Ma'mûr dans les cieus où il y avait 70 000 Anges qui entraient et priaient à l'intérieur tout les jours sans jamais y retourner après en être sorti.

Et dans le sahîh Muslim d'après 'Â'isha, la mère des croyants, il est dit que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « les Anges ont été créés de lumière et les jinns ont été créés d'un feu sans fumée et Âdam 'alayhi salam a été créé par ce qui vous a été décrit ».

Par le commandement d'Allah ﷻ, un Ange peut prendre la forme d'un humain, comme c'est apparu dans l'histoire de Maryam et dans le hadîth de Jibrîl quand il a demandé au Prophète ﷺ à propos de l'Islâm, l'Îmân et l'Ihsân. Comme dans son apparence originale, Allah le Très Haut a mentionné dans le Qur'an qu'Il a fabriqué les Anges messagers avec des ailes, deux, trois et quatre, et qu'il ajoute à sa création ce qu'Il veut. En effet, Allah est capable de tout. Le Prophète ﷺ a vu Jibrîl dans sa forme originale et il possédait six cent ailes qui couvraient tout l'horizon.

Parmi les fruits de cet Îmân aux Anges :

Parmi les fruits de cet Îmân est la glorification d'Allah le Très Haut de façon certaine, l'immensité de la création indique l'immensité du Créateur.

Parmi ces fruits est que cela réveille le serviteur à qui est avec lui parmi les Anges d'Allah le Très Haut et de cela également, cela rend le serviteur croyant, qui est un étranger avec son Îmân, plus ferme et enlève de lui toute solitude due au manque de partisans lui rappelant qu'il y a des gardes d'Allah ﷻ avec lui.

Et dans le ṣaḥīḥ Al-Bukhârî, Abû Hurayrah, raḍî Allahu `anhou, a dit : « Le

Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Si Allah aime une personne, Il appel Jibrîl lui disant, 'Allah aime tel et tel ; O Jibrîl, aime le.' Jibrîl l'aimera et fera une annonce aux habitants des cieus. `Allah aime tel et tel, donc vous devez l'aimer aussi et ainsi tout les habitants des cieus l'aimerons, de même qu'il lui a été accordé l'agrément des gens de la terre ».

Donc il est évident que le serviteur croyant doit aimer et s'allier avec ceux qu'Allah, ses Anges et les serviteurs croyants aiment. Et il se doit de détester et d'avoir de l'inimité et de désavouer ceux qu'Allah le Très Haut, Ses Anges, et les serviteurs croyants détestent car cela est certes le câble solide de l'Îmân.

Les Livres.

Et nous croyons aux Livres d'Allah le Très Haut qu'Il, le Glorifié, a révélé à Ses messagers en général, et nous croyons, en particulier, en ceux qu'Il a nommé parmi eux, comme la Tawrât, l'Injîl et le Zabûr et que le dernier est le Qur'an Al-'Azîm, la parole du Seigneur des mondes en toute vérité. Il a été apporté par le fidèle esprit

Jibrîl à Muhammad ﷺ, afin qu'il soit parmi les messagers, ce Livre a été révélé pour être au-dessus des autres Livres d'Allah. Il a été révélé par Allah le Très Haut et n'est pas créé. Et aucune parole d'humain ne l'égal. En conséquence, quiconque dit :

« Ce n'est là que la parole d'un humain. »

[Al-Muddathir, 25]

Quiconque dit cela en effet il a mécré, et les mots du Très Haut qui s'appliquent à lui, si il ne revient pas repentant sont :

« Je vais le brûler dans un le Feu intense (Saqar). » [Al-Muddathir, 26]

Et nous croyons qu'Allah ﷻ a parlé directement à Mûsâ 'alayhi salam. Et nous croyons qu'Allah Le Très Haut a gardé Son Livre de toute altération et substitution.

Le Très Haut a dit :

« En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Qur'an, et c'est Nous qui en sommes les gardiens. » [Al-Hijr, 9]

Et Allah ﷻ lui a attaché un avertissement comme il a dit :

« Et ce Qur'an m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. » [Al-An'âm, 19]

Et nous croyons que Son Livre est l'anse ferme et Sa corde puissante à laquelle quiconque s'accroche sera sauvé et quiconque s'en détourne, l'a abandonné, ou a fui de lui, est détruit et a glissé et s'est égaré très loin.

Parmi les fruits de cet Îmân est le fait de prendre le Qur'an avec force, en s'y tenant fermement et en accomplissant ses commandements et en agissant en conformité avec lui sans en utiliser une partie contre d'autres parties, également, [en ayant] l'Îmân en celles (les parties du Qur'an) qui ne sont pas claires en référant celles-ci à celles qui sont claires selon la voie de ceux qui sont bien enracinés dans la science.

Les Messagers et les Prophètes.

Et nous croyons en tout les Prophètes d'Allah ﷻ et Ses Messagers dont Allah le Très Haut nous a informé dans Son Livre ou dont Son Messager ﷺ nous a informé dans sa Sunnah. Nous croyons en ceux à propos desquels Allah ﷻ nous a informé et ceux dont Il ne nous a pas informé et nous ne faisons aucune distinction entre Ses Messagers. Il les a tous unis sur une chose fondamentale comme Il, le Glorifié, a dit :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire] : 'Adorez Allah et écarter-vous du tâghût.' » [An-Nahl, 36]

Et le Très Haut a dit :

« Et nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons révélé : 'Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc.' » [Al-Anbiyâ, 25]

« ...en tant que Messenger, annonciateur et avertisseur, afin qu'après la venue des Messagers il n'y eût pour les gens point d'arguments devant Allah » [An-Nisâ', 165]

Et le Très Haut a dit :

« Et nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger. » [Al-Isrâ', 15]

Et le Très Haut a dit :

« ...Toutes les fois qu'un groupe y est jeté, ses gardiens demandent : 'Quoi ! Ne vous est-il pas venu un avertisseur ?' » [Al-Mulk, 8-9]

Et la guidance de la dalalah (l'exposition, l'apport de la preuve) et la direction qui est sur eux et il ne leur est pas décrété pour eux de guider les cœurs des serviteurs, car les cœurs sont entre les doigts d'Al Raḥmân et Il les tourne comme Il veut.

Et cela parce que la guidée est de deux types :

1. La guidée de la dalalah et la direction envers quoi les Prophètes, les Messagers et les prêcheurs ont déployés leurs efforts.

Le Très Haut a dit :

« Et en vérité, tu guides vers un chemin droit. » [As-Shûrâ, 52]

2. La guidée de la capacité et du succès et personne ne peut faire cela sauf Allah ﷻ.

Le Très Haut a dit :

« Tu (Muhammad) ne diriges pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. » [Al-Qaṣaṣ, 56]

Et Le Glorifié, le Très Haut a dit :

« Ce n'est pas à toi de les guider (vers la bonne voie) » [Al-Baqarah, 272]

Et ce type de guidée est une générosité d'Allah ﷻ et une justice qu'Il, le Glorifié, accorde à celui dont Il sait qu'il a poursuivi et cherché la vérité.

Le Très Haut a dit :

« Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guideront certes sur Nos sentiers. » [Al-'Ankabût, 69]

Et il ﷻ a dit : « celui qui cherche activement le bien cela lui sera donné »

Comme le premier type de guidée, cela vient de la justice d'Allah, le Très Haut et Sa miséricorde qu'Il a répandu sur toute la création.

Et nous croyons aux miracles des Prophètes et nous protégeons leurs droits et nous conduisons de bonne façon envers eux. Nous ne préférons personne parmi les gens sur eux, ni les awliyâ', (alliés) ni les imâms, ni personnes d'autres. Et, en plus de tout ceci, ce sont des humains, créés, et ils ne possèdent aucune des particularités de la Rubûbiyyah ou la Ulûhiyyah.

Au contraire, les caractéristiques particulières des humains s'appliquent aussi à eux, comme : la maladie, la mort, le besoin de nourriture et de boisson etc.

Allah le Très Haut a commandé à Son Prophète Muḥammad ﷺ de dire :

« Dis : 'Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur.' » [Al-A'râf, 188]

Et nous croyons que le sceau des Prophètes et des Messagers est notre Prophète Muhammad ﷺ et que par conséquent, il n'y pas de Prophète après lui, et sa Shari'ah est la Shari'ah dominante sur toutes les autres législations jusqu'au Jour du Jugement dernier. Le serviteur ne sera pas un croyant tant qu'il ne la suit pas et ne se soumette entièrement à ses jugements.

Le Très Haut a dit :

« Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. » [An-Nisâ', 65]

Et nous croyons qu'Allah ﷻ a pris Muhammad ﷺ comme khalîl tout comme il a pris Ibrâhîm comme khalîl. Il l'a envoyé comme miséricorde à tout les gens des mondes, et Il lui a commandé et commandé à sa Ummah de prendre l'exemple de la Millah d'Ibrâhîm.

Il ﷻ a dit :

« Puis nous t'avons révélé : 'Suis la religion d'Abraham qui était vouée exclusivement à Allah et n'était point du nombre des associateurs. » [An-Nahî 123]

Et le Glorifié a dit :

« Certes vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : 'Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre nous et vous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul.' » [Al-Mumtaḥanah, 4]

Donc nous prenons cela comme un exemple jusqu'à ce que nous rencontrons Allah ﷻ, de là, nous déclarons le barâ' des mushrikîn, de leurs assistants, et de leurs alliés. Nous les détestons et nous déclarons notre barâ' de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah ﷻ, et nous mécréons en leurs méthodologies, leurs religions et leurs fausses voies qui s'opposent au dîn d'Allah ﷻ. Nous manifestons et annonçons et accomplissons clairement notre inimitié envers ceux qui s'opposent à Allah ﷻ, ceux qui font la guerre contre la vérité et ceux qui proclament ouvertement leurs contre-vérité et cela ne nous empêche pas de leur faire da'wah et de clarifier la vérité pour ceux d'entre eux qui veulent entendre, et nous leurs espérons la guidée.

Parmi les fruits de cet Îmân aux Messagers:

. Etre avertis de quelques nobles générosités d'Allah ﷻ sur sa création et être reconnaissant pour celles-ci. Parmi les plus grandes de Ses générosités est Sa miséricorde envers eux (les hommes) par l'envoie des Messagers afin de les guider au chemin droit et pour les informer des causes qui leur feront atteindre le Paradis et les sauveront du châtement du feu.

. Parmi ces fruits : L'amour des Messagers, prier pour eux, envoyer la ṣalât et les salam sur eux, supplier pour eux à cause de ce qu'ils ont enduré comme tourments de la part de leurs peuples et de ce qu'ils ont souffert comme calamités durant la da'wah, les suivre et les prendre comme un exemple en cela et les suivre dans leur méthodologie et leur Sunnah et l'histoire de leur vie et appeler à Allah ﷻ.

Les Compagnons et Ahlu-l-Bayt

Et nous aimons, avec l'amour du Messager d'Allah ﷺ les gens purifiés de Ahlu-l-Bayt et ses Compagnons, suiveurs et assistants jusqu'au Jour du Jugement. Nous nous allions avec eux et nous ne déclarons le barâ' envers aucun d'entre eux. Plutôt, nous détestons ceux qui les détestent et s'ils les mentionnent en mal, alors nous ne les mentionnons en rien si ce n'est en bien. Selon nous, les aimer fait parti du dîn, du Îmân et du Ihsân ; par cela nous cherchons à nous rapprocher d'Allah, le Très Haut.

Et nous nous distinguons des gens de l'innovation en ayant un cœur et une langue propre envers les Compagnons et nous ne nous laissons pas de l'invocation de l'affirmation du Très Haut :

« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : 'Seigneur pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets pas dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru, Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux. » [Al-Hashr, 10]

Et nous déclarons notre barâ' envers la voie des Rawâfid qui détestent les Compagnons du Prophète ﷺ et les maudissent. Et nous déclarons notre barâ' de la voie des nawasib qui montre son inimité envers Ahlu-l-bayt.

Nous témoignons des droits de 'Alî, Fâtîma, Hassan, Hussain et le reste d'Ahlu-l-Bayt et ainsi nous les aimons et n'allons pas à l'extrême en ce qui les concerne :

« Garde pour Ahlu-l-Bayt l'obligation de leurs droits.

Et nous reconnaissons 'Alî entièrement.

Ne l'élève pas et ne le rabaisse pas de sa position.

A cause de cela, deux groupes arriveront dans le feu.

Le premier d'entre eux n'était pas satisfait avec lui comme Khalifah.

Et l'autre l'ont élevé comme une seconde divinité »

(Poésie)

En accord avec cela, nous disons comme le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui a été ralenti par ses actions ne sera pas accéléré par son lignage »

Donc nous déclarons notre barâ' envers celui qui a mécru et légiféré (en dehors d'Allah ndt) ou apostasié ou qui a dévié du chemin droit, sans regarder qui sont leurs parents.

Nous remettons ce qui s'est passé entre les compagnons du Prophète ﷺ sur le fait que soient ils exerçaient leur ijtihad et cela était correct soit qu'ils exerçaient leur ijtihad et cela était incorrect, ainsi pour certains d'entre eux il y a une récompense et pour d'autres il y en a deux.

*« Dit la meilleur parole à l'égard des Compagnons de Aḥmad.
Et complimente toute la famille et [leurs] femmes.
Laisse ce qui s'est passé entre les compagnons comme disputes.
Par leurs épées un jour les deux groupes se sont fait face.
Car leurs morts viennent d'eux et leurs meurtriers sont parmi eux,
Et deux d'entre eux sont traités avec miséricorde sur le rassemblement [des deux
groupes]. »
(Poésie)*

Nous n'acceptons pas tout de l'histoire que les narrateurs ont recueillis et ce que toute personne a écrit et en plus de cela ils ne sont pas infaillibles, or, comme le Prophète ﷺ a informé, ce sont les meilleurs des générations et le mudd d'un d'entre eux en charité est meilleur que l'équivalent du Mont Uḥud en or pour ceux qui sont venus après eux.

Et nous aimons les anṣār du dīn à toute les périodes jusqu'à l'établissement de l'heure, ceux d'entre eux qui sont proches et ceux d'entre eux qui sont loin, parmi ceux que nous connaissons et parmi ceux que nous ne connaissons pas et cela ne leur nuit pas si nous ne les connaissons pas.

Et nous ne déclarons notre barâ' envers aucun d'entre eux ou ne le traitons comme les non-musulmans. Plutôt, nous nous allions avec eux, faisons des invocations pour eux, les aidons et nous faisons des efforts pour être parmi eux.

Le Jour Dernier.

Et nous croyons en l'épreuve de la tombe, ses délices pour les croyants et ses châtiments pour ceux qui le méritent, comme les dires du Messagers d'Allah ﷺ rapportés par de nombreuses chaînes de transmission. Nous ne regardons pas les fausses interprétations des gens de l'innovation.

Concernant cela, le Très Haut a dit :

« Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : 'Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur châtiment.' »

[Al-Ghafir, 46]

Et d'après Zayd ibn Thâbit, qui a raconté que le Prophète ﷺ a dit : « Si ce n'était que j'ai peur que vous voudrez tous vous inhumer vous-même, J'aurais invoqué Allah qu'Il fasse que vous entendiez ce que j'entends du châtiment de la tombe ».

En effet Zayd ajouta, qu'il détourna son visage de nous et dit : « Cherchez refuge auprès d'Allah contre le châtiment de la tombe. » (Muslim)

Et dans le long hadîth de Barâ' ibn Azib qui a été rapporté par l'Imâm Ahmad et Abû Dâwud dans lequel le Prophète ﷺ a dit que si le croyant répondait aux deux Anges dans la tombe... « Alors un héraut venant des cieus appellera de dehors disant : 'effectivement mon serviteur a dit la vérité, donc prépare lui une place au Paradis, et ouvre lui une porte au Paradis.'

Il a dit : 'Vient ensuite une odeur agréable vers lui et sa tombe s'élargit aussi loin que l'œil peut voir ».

Et l'épreuve de la tombe est : le questionnement de Munkar et Nakîr envers le serviteur dans la tombe, à propos de Son Seigneur, son dîn et son Prophète. Et Allah ﷻ rend ferme ceux qui croient avec une parole ferme.

Oh Allah, Oh Protecteur des adeptes de l'Islâm et de sa communauté, rend nous ferme avec la parole ferme dans la vie de ce monde et dans l'au delà.

Et pour le kâfir, il dira : « **Ah ! Ah ! Je ne sais pas.** »

Et le munâfiq et celui qui suivait aveuglément les masses dans son dîn dira :

«**Je ne sais pas. J'ai entendu les gens dire telle chose donc je le disais aussi.** »

Et les conditions du Barzakh font parti du monde invisible qui inclut la personne morte et personne d'autre qu'elle. Cela ne peut pas être compris par la perception sensorielle dans la vie de ce monde. Pour cette raison, avoir l'Îmân en cela permet de distinguer celui qui croit au monde invisible de celui qui le dénie.

Et nous croyons dans les signes de l'heure qu'Allah, le Très Haut, nous a informé dans Son Livre et que Son Prophète ﷺ nous a informé dans sa Sunnah ; tel que l'apparition du Dajjâl réellement sans regarder les fausses interprétations des gens de l'innovation, même si nous croyons que ses différents types d'épreuves sont présents à toutes les ères jusqu'à ce qu'il apparaisse en réalité. Et nous croyons dans la descente de 'Îsâ ibn Maryam, 'alayhi salam depuis les cieus et qu'il est celui qui tuera le Dajjâl. Et nous croyons au lever du soleil à l'Ouest et en l'apparition de la bête de la terre et toutes les autres choses qu'Allah le Très Haut nous a informé, ou Son Prophète ﷺ.

Et nous croyons en la résurrection après la mort, la rétribution des actions le Jour du Jugement, l'attente, le compte rendu, la lecture des livres et les balances.

Le Très Haut a dit :

« Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités. » [Al-Mu'minûn, 16]

Ainsi, les gens attendront le Seigneur des mondes nu-pieds, nus, et incirconcis.

Le Très Haut a dit :

« Tous comme Nous avons commencés la première création, ainsi Nous la répétons ; c'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons ! » [Al-Anbiyâ, 104]

Et le Très Haut a dit :

« Et Nous placerons les balances exactes. Nulles âmes ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes. » [Al-Anbiyâ, 47]

Et nous croyons au bassin de notre Prophète Muhammad ﷺ le Jour du Jugement, et son eau plus blanche que le lait, plus doux que le miel et que ses ustensiles sont plus nombreux que les étoiles dans les cieus. Sa longueur équivaut à un mois de voyage et sa largeur équivaut à un mois de voyage. Celui qui en boit n'aura plus jamais soif.

Oh Allah, le Protecteur des adeptes de l'Islam et de sa communauté, ne nous l'interdit pas.

Et nous croyons que des groupes de la Ummah de Muhammad ﷺ l'approcherons et seront empêchés d'arriver vers lui un jour durant lequel le soleil s'abaissera sur les têtes des serviteurs, au point que la sueur des gens sera en proportions de leurs actions et parmi eux il y en a qui en auront jusqu'aux chevilles, d'autres qui en auront jusqu'aux genoux, d'autres qui en auront jusqu'au cou, et d'autres qui en seront complètement recouverts.

Parmi ceux qui l'approcherons et qui ne pourront y arriver il y a les assistants des chefs oppresseurs tyranniques, ceux qui se sont mis avec eux et qui les ont déclaré véridiques dans leurs mensonges et qui les ont assisté dans leurs oppressions. Egalement, ceux qui en seront proches mais qui en seront repoussés seront ceux qui ont remplacés, innovés ou maquillés quelque chose dans le dîn d'Allah ﷻ.

En ce jour, le Prophète ﷺ dira :

« Malheur ! Malheur à ceux qui ont remplacés (quelque chose) après moi ! ».

Et nous croyons à la traversée qui sera placée sur le feu de l'Enfer et c'est le pont qui est entre le Paradis et l'Enfer. Les gens le traverseront en fonction de leurs actions. Ainsi, parmi eux il y a ceux qui le traverseront comme un clin d'œil, ceux qui le traverseront comme un éclair fulgurant, ceux qui le traverseront comme un cheval rapide, ceux qui le traverseront comme un chamelier, ceux qui le traverseront en courant, certains en marchant, certains en rampant, et certains seront saisis et jetés dans le feu de l'Enfer. Sur la traversée il y a des chiens qui saisiront les gens en fonction de leurs actions, donc quiconque franchira la traversée entrera au Paradis et sera sauvé.

Oh Allah le Protecteur des adeptes de l'Islâm et de sa communauté sauve nous du feu.

Ensuite si ils le franchissent, ils attendront devant une voûte qui est entre le Paradis et le Feu où ils exigeront des rétributions les uns des autres et donc, quand ils ont terminés et sont purifiés, la permission leur sera donnée pour entrer au Paradis.

Le premier qui ouvrira le portail du Paradis sera Muḥammad ﷺ et la première communauté qui entrera au Paradis sera la sienne ﷺ la Ummah.

Et nous croyons au Paradis et au Feu et que les deux ont été créés et qu'ils n'auront pas de fin excepté ce qui a été voulu comme fin qui est le fin du feu pour les muwahhidîn (musulmans).

Allah ﷻ a créé les gens en deux groupes, et ceux qu'Il voudra entreront au Paradis grâce à sa générosité. Ceux d'entre eux qu'ils voudront entreront dans le Feu selon Sa justice. Le Paradis est la demeure de félicité qu'Allah le Très Haut a préparé pour les croyants dans une place de vérité (le Paradis ndt), près du Roi Omnipotent (Allah), le Sanctifié, le Très Haut, le Possesseur de la Majesté et de l'Honneur. Là-bas il y a plusieurs sortes de générosités de manière permanente que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu, et qui n'est jamais arrivé au cœur de l'homme.

Le Très Haut a dit :

« Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient ! » [As-Sajdah, 17]

Quant au feu, c'est la demeure du châtement qu'Allah ﷻ a principalement préparé pour les kâfirîn.

Le Très Haut a dit :

« Et craignez le Feu préparé pour les mécréants. »
[Al-Imrân, 131]

Les désobéissants parmi les musulmans y entreront. Cependant ; ce n'est pas la demeure qui leurs a été préparée. Et c'est pour cette raison que s'ils y entrent, ils ne resteront pas dedans pour toujours.

Plutôt, ils seront punis en fonction du degré de leurs péchés ensuite leur destination finale sera la demeure des croyants (le Paradis ndt).

Et nous croyons en l'intercession qu'Allah ﷻ a accordé à Son Prophète Muḥammad sallā Allah 'alayhi wa salam. Ainsi, au jugement il y aura trois intercessions :

Quant à la première : c'est son intercession pour les gens en général après que les gens soient allés voir les prophètes Âdam, Nûḥ, Ibrâhîm, Mûsâ et 'Îsâ, 'alayhim salam, et qu'ils ont refusés jusqu'à ce que cela atteigne notre Prophète ﷺ.

Quant au deuxième : son intercession pour les gens du Paradis afin d'entrer au Paradis. Et ces deux intercessions lui sont spécifiques ﷺ.

Quant au troisième : c'est son intercession pour ceux qui ont mérité le Feu parmi les muwahhidîn (les musulmans) afin d'en être enlevé ou de ne pas y entrer. Ce type d'intercession est pour lui ﷺ et le reste des prophètes, les véridiques, les martyrs, et leurs semblables parmi ceux dont Allah ﷻ leur a accordé la permission. Ainsi, il intercèdera pour celui qui a mérité le Feu afin qu'il n'y entre pas et il intercèdera pour celui qui y est déjà entré pour qu'il en sorte.

Allah le Très Haut sortira certaines personnes du Feu sans aucune intercession grâce à Sa générosité et sa miséricorde, le Glorifié. Il restera un espace au Paradis et

Allah ﷻ amènera des gens et les fera entrer au Paradis. L'Îmân en l'intercession est une différence qui nous oppose aux khawârij qui déclarent que les gens qui ont fait de grands péchés seront éternellement dans le Feu.

L'Îmân en la vision.

Et nous croyons en la vision des croyants de leur Seigneur le Jour du Jugement et dans le Paradis comme le Très Haut a dit :

« Ce jour-là il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur. »
[Al-Qiyâmah, 22-23]

Et les rapporteurs ont raconté d'après de bonnes chaînes de transmission du Messager d'Allah ﷺ que les croyants verront leur Seigneur le Jour du Jugement comme ils voient la lune lors d'une nuit claire sans s'entasser les uns sur les autres pour la voir.

Nous ne faisons aucune ressemblance entre notre Seigneur et quoi que ça soit parmi Sa création. La ressemblance dans ce hadîth est simplement la ressemblance de la vision avec la vision en des termes clairs et sans tassage [pour voir la lune ndt]. Ce n'est pas la ressemblance de ce qui est vu (le Seigneur ndt) avec ce qui est vu (la lune ndt). Quiconque est privé de cette perspicacité et de l'Îmân en cela, alors il est possible qu'il sera interdit de cette générosité le Jour des Comptes. Et en accord avec cela, Il, le Glorifié a dit :

« Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. Et Il est Le Doux, Le Parfaitement Connaisseur. »
[Al-An'âm, 103]

Ainsi, nous affirmons seulement ce qu'Allah, le Glorifié, le Très Haut, a affirmé sur le fait de Le regarder, et ce que Son Prophète ﷺ a affirmé sur la vision des croyants à Son égard, le Glorifié. Le regard et la vision sont quelque chose en dessous de la compréhension et de la perception, donc il faut s'arrêter aux limites d'Allah ﷻ, et ne pas apporter de sens avec les textes de la révélation qui n'en apporte pas et ne rien en rejeter ou renier, car ainsi c'est le glissement vers la destruction.

Parmi les effets de l'îmân en cela:

. Agir sérieusement pour l'obtention de ce qu'Allah, le Très Haut a préparé pour les croyants et le salut de ce qu'Il a promis aux désobéissants et aux kâfirîn.

. Ne pas ressentir de désespoir sur ce qui se passe pour les croyants parmi les choses de la vie terrestre ou ce qu'il endure comme maux, afflictions et souffrances à cause de son Îmân, de sa da'wah et du jihâd pour lesquels il espère que cela soit remplacé par des choses dans l'autre monde et ses délices et récompenses aussi bien que d'autres nombreux fruits. C'est parce que l'Îmân en cela n'est pas ce que beaucoup de personnes pensent, dans la mesure où il est seulement fondé sur la connaissance des questions et de l'information. Plutôt, c'est l'Îmân, la confirmation et l'assentiment qui poussent à l'action.

L'Îmân au Destin (Al Qadr)

Et nous croyons au décret divin, en ses bons et mauvais résultats et qu'Allah ﷻ a créé la création et décrété la destinée et décidé les échéances convenues. Il savait ce qu'ils feraient avant qu'Il ne les créés, donc Il savait ce qui était et ce qui sera et ce qui ne se passera jamais et Il sait, si cela devait arriver, comment cela serait arriver.

Il les a guidé vers deux voies, leur a ordonné Son obéissance, leur a interdit Sa désobéissance et tout ce qui se passe selon Son décret et Sa volonté divine. C'est Sa volonté qui se réalise et il n'y a pas de volonté pour les serviteurs excepté ce qu'Il a voulu pour eux. Ainsi tout ce qu'Il a voulu d'eux arrivera et tout ce qu'Il n'a pas voulu ne se passera pas. Il guide qui Il veut, Il protège et garde hors de Sa miséricorde. Il détourne qui Il veut et Il rend mécréant et abandonne qui Il veut hors de Sa justice. Tous les serviteurs varient dans Sa volonté entre Sa miséricorde et Sa justice. Il n'y a personne pour prévenir Son décret, personne pour aller à l'encontre de Sa sagesse et il n'y a personne pour contrevenir à Son commandement.

*« Les serviteurs ne peuvent l'obliger à rien.
Non, et il n'y a pas d'efforts acharnés vers Lui.
Si ils sont punis, alors c'est par Sa justice ou s'il leurs est accordé des délices,
c'est par Sa miséricorde et Il est al-Kabîr al-Wasi. »*
(Poésie)

Le bien et le mal sont tout les deux décrétés sur les serviteurs et Allah ﷻ n'a pas chargé les serviteurs avec plus que ce qu'ils ne peuvent supporter. Il n'y a aucun mouvement ou puissance excepté par Allah ﷻ. Cela veut dire : il n'y a de fuite pour personne, et de mouvement pour personne de la désobéissance à Allah ﷻ excepté par la science d'Allah, le Glorifié.

Et il n'y a de possibilité pour personne à établir l'obéissance à Allah ﷻ et la résolution (sur Son chemin ndt) excepté par le succès accordé par Allah ﷻ. Et comme les choses faites tout comme les chemins et les moyens sont des décrets d'Allah qui viennent de Lui, également, leurs causes viennent des décrets d'Allah ﷻ qui viennent de Lui.

Les deux niveaux de l'îmân au Qadr

L'Îmân au décret divin a deux niveaux, et ces deux niveaux comprennent deux choses :

Le premier niveau : L'Îmân qu'Allah ﷻ savait les actions que faisait la création. Donc Sa science sur tout dans Sa création les a devancés, ainsi Il a décrété cela avec un décret clair et décisif.

Le Très Haut a dit :

« Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Qur'an, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. Il n'échappe à ton seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident. » [Yûnus, 61]

Et le Très Haut a dit :

« ...et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. »
[Al-Furqân, 2]

Et Il ﷻ a dit :

« Le commandement d'Allah est un décret inéluctable. »
[Al-Ahzâb, 38]

Puis cela a été écrit sur la table gardée et c'est composé des décrets de la création.

D'après 'Ubada ibn aṣ-Samit, radî Allahou 'anhou, qui a dit : « Oh mon fils ! Tu ne trouvera pas la réalité de l'Îmân jusqu'à ce que tu saches que ce qui devait t'atteindre ne pouvait te rater, et que ce qui t'a raté ne pouvait t'atteindre. J'ai

entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « En vérité, la première chose qu'Allah a créé était le calame, ainsi Il lui a dit : 'Écrit.' Et celui-ci dit : 'Que devrais-je écrire oh Seigneur ?' Il dit : 'Écrit la destinée de toute chose jusqu'au jour dernier.' »

'Ubada continue : 'Oh mon fils ! En vérité j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : 'Quiconque meurt sur autre chose que cela (cette croyance) alors il n'est pas des miens' ».

Le Très Haut a dit :

« Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre ? Tout cela est dans livre, et cela est pour Allah bien facile. » [Al-Hajj, 70]

A certains moments, ces décrets sont généraux, alors qu'à d'autres moments, ils sont spécifiques. Il écrit sur la table gardée ce qu'Il veut, et lorsqu'Il crée un fœtus avant d'y insuffler son âme, Il y envoie un ange à qui a été commandé d'écrire quatre choses : sa subsistance, le terme de sa vie, ses actions, s'il sera misérable ou bienheureux.

Donc, si la création tout entière se réunissait pour empêcher quelque chose dont Allah, le Très Haut, a écrit que cela devait arriver, ils n'en seraient pas capables. Et s'ils se réunissaient tous pour faire que quelque chose qui n'a pas été écrit par

Allah ﷻ se passe, ils n'en seraient pas capable. Le calame a séché avec ce qu'il adviendra jusqu'au Jour du Jugement. Et ce qui a raté un serviteur, n'aurait pu l'atteindre et ce qui l'a atteint n'aurait pu le rater.

Le second niveau : L'Îmân dans la volonté d'Allah ﷻ qui se réalise et Son pouvoir omnipotent et l'Îmân en lequel tout ce que Allah ﷻ veut arrive et tout ce qu'Il ﷻ ne veut pas n'arrive pas, n'arrivera jamais et qu'il n'y a pas de mouvement ou d'immobilité qui soit dans les cieus ou sur terre sauf par la volonté d'Allah, le Glorifié, le Très Haut et il n'y a rien dans Son royaume excepté ce qu'Il veut.

Parallèlement à cela, Il a commandé à Ses serviteurs de Lui obéir et d'obéir à Ses messagers et Il leur a interdit de Lui désobéir. Il aime les gens de taqwah, les bienfaisants et les justes. Il est satisfait avec ceux qui croient et accomplissent de bonnes actions. Il n'aime pas les kâfirîn. Il n'est pas content des gens criminels et Il n'ordonne pas la vilénie ni n'est content du kufr pour Ses serviteurs et Il n'aime pas la corruption.

Ainsi, Il, le Glorifié, a deux volontés :

. La volonté législative : et c'est Son commandement législatif envers lequel Il, le Glorifié, pourrait être désobéi ou contrarié.

. La volonté du décret en quoi tu ne trouveras aucun remplacement de la Sunnah d'Allah ni ne trouvera dans la Sunnah d'Allah aucun changement. Son commandement universel et arrêté ne peut être transgressé.

Donc le premier est Sa Sunnah du commandement et de la législation, alors que la Sunnah au deuxième est celle du décret et de la destinée.

Et les actions des serviteurs sont créées par Allah ﷻ et sont faites par les serviteurs.

Donc les serviteurs sont les acteurs des actions dans la réalité et Allah ﷻ est le créateur de leurs actions. Le serviteur qui y est soumis ici est le croyant et le kâfir, le vertueux et le corrompu et celui qui prie ainsi que celui qui jeûne.

Les serviteurs possèdent la capacité d'accomplir leurs actions et ils possèdent la volonté, cependant, c'est Allah ﷻ qui est leurs créateur et le créateur de leurs capacité et volonté.

Le Très Haut a dit :

« **Alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez** »
[As-Sâffât, 96]

Et le Très Haut a dit :

« **Pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers.** » [At-Takwîr, 28-29]

Et ce niveau est renié par la plus part des Qadariyyah (ceux qui renient la prédestination divine) et certaines personnes de l'affirmation du décret divin d'Allah ﷻ (les Jabriyyah ndt) ont été à l'extrême dans cela, au point qu'ils ont complètement enlevé toute capacité et tout choix du serviteur et ont soustrait des

actions d'Allah ﷻ et de Ses décisions, leurs sagesses et leurs bienfaits.

De là, nous sommes au milieu sur la question du Qadr entre les Jabriyyah et les Qadariyyah. Nos actions et notre volonté sont créées, et l'être humain est celui qui fait ses actions dans la réalité et par choix. Il possède le désir et la volonté. En général, c'est ce qui est suffisant dans cette question, par celui dont Allah ﷻ a illuminé le cœur parmi les alliés d'Allah le Très Haut.

Le principe du Qadr est le secret d'Allah ﷻ dans Sa création et Allah ﷻ a caché de Ses serviteurs la science détaillée à ce sujet et Il a leur a interdit de trop fouillé dedans.

Le Très Haut a dit dans Son livre :

« Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]. » [Al-Anbiyâ, 23]

Ainsi, quiconque demande : « pourquoi a-t-Il fait cela ? », alors il a rejeté le jugement du Livre (le Qur'an) et quiconque rejette le jugement du Livre alors il a mécré, est tombé dans la perdition et la destruction. C'est parce que la science est de deux types :

. Une science qu'Allah, le Très Haut, a descendue à la création et ainsi qui est présente.

. Une science qu'Allah ﷻ a voilée d'eux et ainsi qui n'est pas présente. Pour cette raison, renier la science qui est présente est du kufur, et demander la science à propos de ce qui n'est pas présent est du kufur. L'Îmân n'est pas enracinée sauf en acceptant la science qui est présente et en délaissant la science qui ne l'est pas, et en la soumettant à Celui qui la connaît, al-Ghafur, al-Wadûd.

Parmi les effets de l'îmân au Qadr et ses fruits

. Le croyant place véritablement sa confiance en Allah ﷻ et il ne prend pas les directions et les moyens comme seigneurs, il ne compte pas sur eux. Plutôt, il se distingue par sa confiance en Allah ﷻ seul, pour tout ce qui concerne Son décret, le Glorifié.

. Parmi cela : le réconfort du cœur du croyant et qu'il n'y ait pas de crainte et de peine sur ce qui l'afflige et admettre les décrets d'Allah, le Très Haut. Ainsi il n'a pas de remords sur la perte de quelque chose qui a été cher ou sur l'obtention de quelque chose qu'il déteste, tout cela arrive par le décret d'Allah, le Très Haut. Tout ce qui l'afflige ne pouvait le rater et tout ce qui l'a raté ne pouvait l'affliger.

La Foi (Îmân)

La Foi c'est : acte, parole et intention, donc c'est une croyance dans le cœur, un assentiment par la langue et des actions des membres.

La croyance intérieure ou le cœur c'est : sa parole et action. Donc la parole du cœur c'est sa conscience ou sa science et une affirmation. Parmi ses actions : l'agrément, la soumission, l'amour, la conformité, l'humilité et autres.

La parole c'est : la parole du cœur et de la langue.

L'action c'est : l'action du cœur et des membres du corps. Une confirmation (croyance) qui survient du cœur, de la langue et des membres du corps.

La Foi augmente avec l'obéissance et baisse avec la désobéissance. Elle possède des branches comme le véridique et celui en qui on croit nous a informé : le plus haut degré est Lâ Ilâha Illa Allah et le plus petit degré est le fait d'enlever une chose nuisible du chemin. Cela implique beaucoup d'engagements. Le plus fort d'entre eux est : aimer pour l'amour d'Allah ﷻ et détester pour l'amour d'Allah ﷻ, et l'alliance pour l'amour d'Allah ﷻ et le désaveu pour l'amour d'Allah ﷻ.

Et parmi ses branches est celle qui est la base de la Foi (Îmân) dans laquelle l'Îmân lui-même est enlevé et réduit à néant sur sa suppression telles que les branches du tawhîd (la ilâhâ Illa Allah), la salât et autres à propos desquels le Législateur (Allah) a déclaré textuellement la suppression de l'Îmân et sa négation sur l'abandon de ces questions.

Et parmi cette Îmân il y a ce qui fait parti des obligations de l'Îmân, dans lequel l'Îmân obligatoire est réduit à néant en cas d'absence; comme aimer pour l'amour d'Allah ﷻ, détester pour l'amour d'Allah ﷻ, pour des voisins se sentir à l'abri de son mal et autres sujets dans lesquels la personne prend un péché pour son délaissement. Egalement, parmi cet Îmân obligatoire il y a l'abandon des choses interdites, comme la fornication, le fait de boire de l'alcool et le vol. Celui qui commet cela ne mécroit pas et la base de l'Îmân ne lui est pas supprimée. Au contraire, cela réduit son Îmân obligatoire, ainsi il n'est pas parmi les croyants qui méritent la récompense promise sans restriction et de ceux qui sont sauvé de la menace.

Parmi les branches de l'Îmân et ce qui fait parti du complément de l'Îmân recommandé comme ; enlever la chose qui gêne le chemin, la bienfaisance générale et autres de ce qui est du Îmân recommandé, de là, celui qui est déficient en cela, cela ne revient pas à faire un péché.

Cela dit, l'Îmân a une racine sans laquelle il n'est pas valide. Il est celui qui est obligatoire et complet et ce qui est recommandé et complet. Toute négation de l'Îmân qui apparaît dans la preuve textuelle de la législation, alors ce qui est destiné par cela est soit la négation de la base de l'Îmân auquel cas, la personne décrite avec

cela deviendra un kâfir, comme dans les paroles du Très Haut :

« Non ! Par ton seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. » [An-Nisâ', 65]

C'est soit cela ou ce qui est destiné par cela c'est la négation de l'Îmân obligatoire ; signifiant l'obligatoire et complète et cette personne sera un pécheur et un corrompu, comme le dire du Prophète ﷺ :

« Celui dont les voisins ne sont pas sauvegardé de son mal n'entrera pas au Paradis. »

Ou ce dire :

« Le fornicateur ne fornique pas en étant croyant... » jusqu'à la fin du hadîth.

Ou ce dire :

« Personne d'entre vous ne sera véritablement croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. »

C'est parce que la négation de l'Îmân est dans le contexte de la menace, et la menace de la punition n'apparaît pas sauf pour celui qui a commis une action interdite ou qui a abandonné une obligation. Cette négation de l'Îmân concerne soit ce qui est de la base de l'Îmân soit ce qui est de l'Îmân obligatoire. La séparation et la distinction entre les deux indications, à savoir ; est-ce une preuve de kufr (la négation de la base de l'Îmân) ou une preuve de fisq (l'annulation d'une obligation de l'Îmân) cette séparation et distinction est complétée par les preuves directives qui sont connues des textes eux-mêmes ou d'autres textes du Législateur (Allah).

Et quiconque annule son Îmân par n'importe quelles annulations de l'Îmân et mécroit, alors il ne profitera pas du restant des branches de l'Îmân avec lui si elles sont présentes. Quiconque est déficient dans les obligations de l'Îmân, alors il est sujet à la volonté d'Allah ﷻ .

Si Il ﷻ veut, Il ﷻ le punira, et si Il ﷻ veut Il ﷻ lui pardonnera aussi longtemps que la base de l'Îmân est avec lui.

De là, dans le domaine des menaces d'Allah ﷻ, nous n'inclinons pas vers les Murji'ah ou les Khawârij tout comme nous n'inclinons pas dans le sujet des termes de l'Îmân et de dîn, vers les Haruriyyah, les Mu'tazilah, les Murji'ah ou les Jahmiyyah.

Parmi les fruits de ce domaine :

Le fait de convoiter l'obéissance et de courir vers les bonnes actions, un empressement vers le bien afin que notre Îmân reste sur l'augmentation, tout en gardant constamment la base de l'Îmân en le protégeant, en effet, c'est le sommet et l'anse la plus ferme pour le salut.

Le kufr.

Et nous nous désavouons de l'égarement des Murji'ah de cette ère et des Jahmiyyah de cette époque qui ne croit pas que l'Îmân est autre chose que le seul rejet et reniement du cœur. De cette façon, ils amoindrissent le kufr et le rendent facile ; ils ont défendu l'hérésie mécréante et ont établis de fausses conceptions qui légalisent le kufr et la législation des tawâghît.

Et nous croyons que leurs affirmation : « Une personne ne mécroit pas sauf par un reniement basé dans le cœur. » ; nous croyons que c'est une affirmation innovée. Car le reniement, comme ce qui a été affirmé par nos savants parmi les vérificateurs, se produit par le voie de l'action et de l'affirmation, ce qui veut dire des membres, tout comme ce qui survient du cœur ; et l'affirmation (la croyance) est également la même à cet égard.

Le kufr est de différents types. Parmi eux, il y a ; le kufr par juhûd (reniement), le kufr par ignorance, et le kufr par 'inâd (détournement).

Il y a beaucoup d'annulation de l'Islâm. Et une personne qui est attachée au kufr est plus rapide qu'une personne qui est attachée à l'Islâm (une personne peut plus facilement tomber dans le kufr et c'est plus commun que l'inverse ndt).

Tout comme l'Îmân pour nous est croyance, affirmation et action, pareillement le kufr survient par la voie de la croyance, de l'affirmation et de l'action. Et parmi le kufr, le zulm (l'injustice) et le fisq il y a le grand (akbar) et parmi cela il y a le petit (asghar). L'affirmation que le kufr par l'acte est un petit kufr sans restriction ou qu'une erreur dans la croyance est un grand kufr sans restriction est une affirmation innovée. Plutôt, dans le kufr par l'acte il y a ce qui est petit comme ce qui est grand. Egalement, parmi les erreurs ou déviations dans la croyance, il y a ce qui est du grand kufr tout comme il y a ce qui est moins que cela.

Donc, Il y a des actions par les membres dont Allah, le Très Haut, nous a informé comme étant du grand kufr et Il n'a pas fait une condition pour cela que cela soit accompagné par une croyance interne, un reniement ou un istihlal (croire et affirmer un acte interdit comme étant permis) comme ; une législation à coté d'Allah ﷻ à propos de laquelle Allah ﷻ n'a pas donné de permission ou une prosternation pour le soleil ou une idole, insulter Allah ﷻ, le dîn, les prophètes ou la manifestation d'un mépris ou une moquerie de quelque chose du dîn.

Parmi cela il y a ce qui est une désobéissance qui ne constitue pas du kufr et qui n'expulse pas celui qui l'a commis du cercle de l'Islâm à moins qu'il ne déclare que cela est permis comme ; la fornication, le vol, le fait de boire de l'alcool et autre choses semblables.

Et nous ne disons pas : « *Avec l'Îmân, un péché ne sera pas un mal.* » Au contraire, il y a parmi les péchés ce qui nie l'Îmân et parmi cela ce qui le fait baisser. Nous déclarons notre désaveu des affirmations des Murji'ah qui conduit à dénier les ayat des menaces et ses aḥadîth qui ont désigné avec précision les désobéissants de cette Ummah ou les kuffar, les mushrikûn et les apostats.

Et nous croyons que le pacte qu'Allah, le Très Haut, a pris d'Adam et de ses descendants est vraie et qu'Il, le Glorifié, a créé Ses serviteurs en tant que hunafa' (sur le tawḥîd) et par la suite les diables parmi l'humanité et les djinns les ont attiré loin de leur dîn et ont légiféré pour eux ce dont Allah n'a donné aucune permission. Et nous croyons que tout enfant qui née est née sur la fitrah (la prime nature) or ce sont les parents qui en font un juif, un chrétien, un mage ou un mushrik.

Pour cette raison, nous croyons que tout ceux qui adhère à un dîn autre le dîn de l'Islâm est un kâfir, quelque soit le cas du Message, qu'il leur soit parvenu ou pas. Quiconque à qui le Message est parvenu alors ils sont des kuffar qui persistent (sur leur kufr) ou un kâfir qui s'est détourné. Quiconque à qui il (le Message) n'était pas parvenu alors il est un kâfir ignorant. C'est parce que le kufr a différent niveaux tout comme l'Îmân a différent niveaux.

En parallèle à tout cela cependant, Allah, le Très Haut ne s'est pas contenté de l'évidence du pacte ou de la fitrah sur Ses serviteurs. De là, Il leur a envoyé des messagers pour leur rappeler le pacte qu'Allah ﷻ a pris d'eux, et Il leur a révélé Ses livres et fait du dernier livre le sceau de tout les autres (le Noble Qur'an) qu'aucun mensonges n'atteint de devant ou de derrière. Il l'a préservé de l'altération et Il en a fait une compréhension claire et évidente qui est établie contre tous ceux qu'il atteint.

Il ﷻ a dit :

« **Et ce Qur'an m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra.** »

[Al-An'âm, 19]

Donc le dîn d'Allah ﷻ dans les cieux et sur la terre est un, et c'est le dîn de l'Islâm.

Le kufr de la démocratie.

Le Très Haut a dit :

« Certes, la religion acceptée de Dieu, c'est l'Islâm. » [Al-'Imrân,19]

Et le Très Haut a dit :

« Et J'agrée l'Islâm comme religion pour vous. » [Al-Mâ'idah, 3]

Ainsi, nous adorons par elle (la religion de l'Islâm ndt) et nous déclarons notre désaveu de tout ce qui s'y oppose. Nous mécréons en tout ce qui la nie ou s'y oppose parmi les méthodologies de mécréance, les fausses voies et les madhahib (école de pensée) corrompus et parmi elles, l'innovation de kufr moderne, qui est la démocratie (législation pour le peuple, par le peuple). Donc quiconque la suit, et la recherche, alors ils ont recherché une autre religion que l'Islâm.

Le Très Haut a dit :

« Et quiconque désire une religion autre que l'Islâm, ne sera point agréé, et sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. » [Al-'Imrân, 85]

Pour cette raison, nous considérons comme kâfir celui qui légifère selon le dîn de la démocratie, tout comme nous considérons comme kâfir, celui qui choisi, nomme ou élit en son nom, un législateur. C'est parce que il a, par ce moyen, recherché un juge, un législateur et un seigneur en dehors d'Allah ﷻ.

Le Très Haut a dit :

« Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établis des pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? »
[Ash-Shûrâ, 21]

Et le Tout Glorifié a dit :

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah »
[At-Tawbah, 31]

En disant cela, nous ne considérons pas comme kuffar, la généralité des gens qui participent aux élections, car tous ceux-là ne recherchent pas des seigneurs légiférant en y participant. Plutôt, parmi eux il y a ceux qui cherchent à choisir des représentants pour des services mondains afin de vivre. Sur cette question, l'affliction s'est répandu loin et de manière considérable. Et les motivations des candidats pour les élections diffèrent entre ceux qui ne prennent pas part directement ou pratiquent la législation, comme les représentants (les députés, parlementaires ndt). Pour cette raison, nous ne procédons pas au takfir des individus parmi eux comme nous le faisons avec ceux qui appliquent directement un kufr clair comme la législation et autre chose semblable. Et nous disons : prendre part aux élections législatives est un acte de kufr et nous ne faisons pas de takfir général.

Plutôt, nous faisons une différence entre l'exécution par une personne d'un acte de kufr et le fait de placer les règles de kufr à son égard, et de ce que cela implique de l'établissement de la preuve si les choses deviennent confuses et que les questions se confondent, aussi bien que la considération donnée aux motifs dans les choses semblables de ces domaines.

Le takfir.

Et nous ne généralisons pas la parole : « *Nous ne déclarons personne parmi les gens de la Qiblah comme kâfir à cause d'un péché.* »

Au contraire, nous la restreignons en ajoutant : « *... qui ne constitue pas du kufr aussi longtemps qu'il ne le déclare pas permis.* »

Donc nous ne faisons pas le takfir à cause d'une désobéissance et d'un péché sans restriction.

Et nous appelons les gens de notre Qiblah musulmans et croyants et la base les concernant selon nous est l'Islâm (qu'ils sont musulmans) aussi longtemps que l'un d'entre eux n'apporte pas ce qui l'annule et qu'il n'y a pas de facteurs d'empêchements qui empêchent le takfir sur lui.

Nous n'adhérons pas à l'affirmation que les gens qui font des péchés majeurs parmi la Ummah de Muḥammad ﷺ résideront éternellement en enfer s'ils meurent et qu'ils sont sur le tawḥîd, même s'ils ne se repentent pas de leurs péchés. Nous sommes sur cela en opposition aux Khawârij et ceux qui les suivent parmi les Mukaffirah extrême (takfiris). Plutôt, nous disons : ils sont sous la volonté et le jugement d'Allah ﷻ.

Si Il, le Glorifié, veut, Il les excusera et leur accordera Sa miséricorde, comme le Très Haut l'a mentionné :

« **A part cela, Il pardonne à qui Il veut.** »
[An-Nisâ', 48]

Et s'Il ﷻ veut, Il ﷻ les punira par Sa justice. Ainsi, ils sortiront du Feu grâce à Sa miséricorde ou grâce à l'intercession du Prophète ﷺ qu'Il a accordé à sa Oummah ou grâce à l'intercession de celui dont Allah ﷻ est satisfait en intercédant, parmi les gens de Son obéissance.

Donc, nous sommes sur le milieu, entre les Murji'ah et les Khawârij dans le domaine de la menace et de la promesse et la menace et la promesse est toute vérité. Et la fraternité de la Foi est fondée pour la généralité des gens de le Qiblah, aussi bien avec la désobéissance et les péchés majeurs, qu'Allah, le Très Haut, a textuellement déclarés dans Son livre dans lequel il a dit :

« **Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères** »
[Al-Hujurât, 10]

Et Il ﷻ a dit :

« **Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce.** » [Al-Baqarah, 178]

Ainsi, nous n'enlevons pas entièrement l'Islâm d'une personne corrompu mais qui est sur la religion comme la vue des Khawârij, ni ne les déclarons éternellement dans le feu comme la vue des Mu'tazilah, ni ne nions à son propos la généralité de l'Îmân et nous ne le décrivons pas avec l'Îmân absolu. Plutôt, nous disons : c'est un croyant dont l'Îmân est déficient ou un croyant avec sa Foi qui est corrompue à cause de ses péchés majeurs.

Et nous espérons pour les bienfaisants parmi les croyants qu'Allah ﷻ leur pardonne et les fasse entrer au Paradis avec Sa miséricorde et nous ne sommes pas sûrs à leur propos, ni n'attestons pour personne d'entre eux d'être ou bien au Paradis ou bien sauvé du feu dont le Messenger d'Allah ﷺ nous a informé. Nous recherchons le pardon des malfaisants parmi eux et nous avons peur pour eux. Nous ne les invitons pas à désespérer de la miséricorde d'Allah ﷻ, puisque le désespoir et le fait de se sentir sauvé expulse de la Millah de l'Islâm et de la voie des gens de la vérité, qu'Allah ﷻ fasse qu'on soit de ces derniers et parmi ces derniers.


Sur qui le takfir est appliqué.

Et nous avons pitié de la masse populaire des musulmans parmi les gens de la Qiblah et nous ne les chargeons pas avec ce qui est au dessus de leur capacité. Ainsi, nous ne faisons pas comme condition pour juger de leur Islâm valide qu'ils connaissent toutes les annulations de l'Islâm ou qu'ils mémorisent et énumèrent les conditions de Lâ Ilâha Illa Allah. Plutôt, ils sont jugés avec l'Islâm par l'application des bases du tawhîd et l'écartement du shirk et autre chose équivalent dans la mesure où ils ne commettent pas ce qui constitue une annulation. Nous prenons en compte les conditions du takfir et nous prenons en compte ses facteurs d'empêchements tout comme nous prenons en considération l'actuelle faiblesse dans laquelle ils (les musulmans) sont, en l'absence de l'autorité de l'Islâm et de ses lois et d'un état ainsi que ce qui s'est répandu comme ignorance et comme idées fausses en raison du peu de quantité de savants et du manque de savants rabbanyin (savants sur le droit chemin).

Après avoir dit cela, nous ne déclarons pas notre désaveu envers les désobéissants parmi les croyants, puisque notre barâ' est envers les kuffar et les mushrikun et les apostats. Au contraire, le désobéissant parmi les croyants est inclus dans le cercle de l'alliance de la foi. Nous ne les excluons pas de cela aussi longtemps qu'ils restent musulmans. Nous déclarons seulement notre désaveu envers leurs désobéissance, corruption et péchés et nous n'interagissons pas avec eux de la manière [dont nous interagissons avec] les kuffar.

Nous n'appliquons pas le takfir sur tout ceux qui travaillent pour les gouvernements de kufr parmi eux, comme c'est le cas avec les Mukaffirah extrêmes. Nous appliquons seulement le takfir sur celui qui a un type de kufr ou de shirk dans son travail comme le fait de participer à la législation de kufr ou à la loi du tâghût ou en s'alliant avec les mushrikûn et les kuffar en les aidant contre les gens du tawhîd.

Et nous analysons quand il s'agit de travailler avec les kuffar et nous ne disons pas que tout à ce sujet est du kufr ou est interdit. Plutôt, parmi cela il y a ce qui est du kufr et il y a ce qui est interdit et il y a aussi ce qui est moins que cela. Tout travail est en considération de cela.

Et nous ne jugeons pas dans les statuts de cette vie excepté avec l'apparent pour lequel nous n'avons pas d'autre voie pour juger sauf par celui là. Et c'est Allah  qui s'occupera des secrets et en tiendra compte. Donc ce n'est pas de notre ressort d'ouvrir les cœurs des gens ou leurs for intérieurs. Nous restons prudent, tout comme nos savants vertueux l'ont fait, dans l'interprétation du takfir des gens, surtout si le sujet de différence était l'une des expressions (le choix des mots) ou parmi les questions basées sur la science dans lesquelles l'individu sera excusé à cause de son ignorance.

Ce n'est pas notre méthodologie que de s'empressez vers le takfir ou de s'empressez dans l'application de ses conséquences sans aucune confirmation ou recherche de clarté, car : « Le fait de déclarer le sang de ceux qui prient, qui sont sur le tawhîd, comme étant licite est un sérieux danger. L'erreur en sortant le sang d'un millier de kuffar est plus facile que l'erreur de l'effusion de sang d'un musulman. » (Note prise du Qadi 'Iyâd dans 'ash-Shifa').

Et nous faisons une distinction dans le domaine du takfir entre le kufir de l'action ou du genre et le kufir individuel. Nous croyons que le kufir peut émaner d'un individu alors que son statut ou son nom ne s'applique pas à lui si une condition pour cela est manquante ou s'il y a un facteur d'empêchement dans le point parmi les facteurs d'empêchements du takfir.

Nous croyons que quiconque entre en Islâm avec certitude, alors il n'est pas permis de l'expulser de là à cause d'un doute ou d'une suspicion car ce qui est établis avec certitude n'est pas retiré à cause d'un doute.

Les bid'ah (innovations).

Et toute bid'ah n'est pas sur un seul niveau. Plutôt, parmi elle il y a ce qui est considéré comme des innovations de kufir et parmi celles-ci il y a l'innovation de la démocratie et le fait de suivre et de rechercher en dehors d'Allah ﷻ un législateur entre les seigneurs éparpillés. Et parmi l'innovation il y a ce qui est moins que cela, ainsi n'atteignant pas le degré de kufir.

La compréhension du Qu'ran.

Et nous croyons que le fait de suivre les mutashabih (les versets équivoques du Qur'an) et le fait de délaisser les muhkam (les versets clairs du Qur'an) est un signe parmi les signes des gens de l'innovation. Et nous croyons que le chemin de ceux bien enracinés dans la science parmi Ahlu-s-Sunnah est de renvoyer l'équivoque à celui qui est évident.

Takfir et Irjâ'.

Et nous n'appliquons pas le takfir basé sur les implications ou la nécessaire implication d'une affirmation. La nécessaire implication d'une action particulière n'est pas considérée de cette façon à moins que cette personne ait également souscrit au sens implicite de leurs affirmations ou action. Pareillement, nous n'appliquons pas le takfir sur ceux qui ont transgressé contre nous parmi les Murji'ah de cette ère et leur semblables parmi les innovateurs dont l'innovation n'atteint pas le kufr. Et ce, aussi longtemps que leurs affaires confuses et la différence avec nous est une différence d'expression tel que la simple différence concernant le contenu de l'Iman et leur définition.

Nous n'appliquons pas le takfir sur eux, même s'ils inventent contre nous et nous citent en disant ce que nous n'avons pas dit ou nous attribuent ce dont nous sommes exempt. Donc nous n'allons pas désobéir à Allah ﷻ les concernant même s'ils

désobéissent à Allah ﷻ avec nous. Nous n'appliquons pas le takfir sur eux à cause de leurs irjâ' si c'est parmi le type d'irjâ' des juristes (fuqaha) aussi longtemps que leur différence avec nous est une différence d'expression. Nous n'appliquerons pas le takfir sur eux à moins que leur irjâ' ne les mènent à quitter le tawhîd et les fara'id (les obligations) ou ne les mènent au kufr, au shirk ou autorisant les deux ou à l'alliance aux tawâghît et aidant ceux-ci ou à la participation à leurs législation ou les assistant contre les gens du tawhîd.

Les Groupes d'Irjâ' :

Et nous détestons les jamâ'ah de irjâ' qui ont édulcoré le dîn et y ont pris part ou ont autorisé le jugement par autre que ce qu'Allah ﷻ a révélé ou une législation avec

Allah ﷻ parmi laquelle la démocratie ou manifestant une assistance envers les apostats. Nous nous déclarons exempt de leurs voies et nous les considérons comme des jamâ'ah d'innovations et d'égarements qui se sont égarés et ont égarés d'autres du droit chemin. Nous croyons que leurs têtes sont parmi les prêcheurs aux portes du feu de l'Enfer. Parallèlement à cela cependant, nous n'appliquons le takfir sur personne parmi ces jamâ'ah excepté celles parmi elles qui embrassent le kufr ou le soutient, le permet, ou assistent ses gens contre les gens du tawhîd. Nous n'appliquons pas le takfir sur la généralité d'entre eux.

Les savants.

Et nous gardons les droits de nos savants actifs aussi bien que nos appels des mujahidîn qui transmettent le Message d'Allah ﷻ et qui Le craignent et ne craignent personne d'autre qu'Allah ﷻ. Nos yeux sont rafraîchis par la recherche de la science shar'î et nous aimons ses étudiants et nous détestons les gens de la controverse et les compagnons de l'innovation et de la rhétorique théologique qui donne la priorité à l'intellect sur la preuve textuelle ou qui donne la priorité à leurs avantages ou l'istihsân (préséance) sur les textes de la révélation.

Les écoles de l'état.

Et nous détestons les écoles des *ṭawâghîṭ* et nous appelons à leurs délaissements. Nous n'appliquons pas le takfir sur ceux qui y prennent part en y apprenant ou enseignant, à moins qu'ils embrassent ou prennent part au kufr ou l'autorisent ou y appellent. Nous n'interdisons pas l'apprentissage de la science mondaine bénéfique si cela est exempt de toutes choses interdites. Nous n'appelons pas à l'abandon des méthodes et des moyens. Nous encourageons l'élévation des enfants sur le tawhîd et à ce qu'ils soient conscients et au courant des affaires de leurs dîn et des affaires mondaines afin qu'ils soient des soldats véridiques pour le dîn d'Allah ﷻ et des assistants actifs.

Dâr Al-Kufr et Dâr Al-Islâm et leurs habitants.

Et nous adoptons le point de vue des juristes concernant la dâr dans laquelle si les lois de kufr étaient supérieures et la domination y était pour les kuffar et leurs législations, alors c'est dar al-kufr. Cependant, nous croyons que cette appellation n'a aucune incidence sur les habitants des demeures à la lumière de l'absence de l'état islamique et de son pouvoir et de la domination des apostats et leur contrôle des gouvernements dans les terres des musulmans.

Ce terme est appliqué aux demeures si les lois de kufr ont le dessus, même si la majorité de ses gens sont musulmans tout comme le terme dâr al-Islâm est appliqué sur les demeures où les lois de l'Islâm ont le dessus, même si la majorité de ses habitants sont kuffar aussi longtemps qu'ils sont soumis aux lois de l'Islâm (dhimma).

Nous ne fabriquons pas de faux principes basés sur ces termes comme les Mukaffirah extrêmes le font ; comme leur dire : « la base concernant les gens de nos jours est le kufr sans restriction. » ni ne faisons de règles comme cela. Plutôt, nous considérons chaque personne selon ce qu'elle manifeste et nous laissons les

secrets à Allah ﷻ. Ainsi nous considérons ceux qui manifestent l'Islâm comme tels et nous les jugeons avec l'Islâm et nous disons que la base est que quiconque manifeste les législations de l'Islâm, ils sont des musulmans aussi longtemps qu'ils ne commettent pas une annulation.

Pareillement, nous considérons tout ceux qui manifestent du kufr, du shirk, une allégeance envers les mushrikûn et une assistance envers eux contre les gens du

tawhîd avec ce qui est apparent jusqu'à ce qu'ils croient en Allah ﷻ seul en L'unifiant en dehors de leurs adorations et qu'ils s'éloignent de ce sur quoi ils sont sur le kufr et qu'ils en déclarent leurs désaveu. Le rasage de la barbe et l'imitation des kuffar et autres formes de désobéissances comme cela est une affliction générale qui se propage très loin. Ce n'est pas suffisant en lui-même comme une preuve pour le takfir, car ce ne sont pas des causes claires pour le takfir. Donc, nous ne rendons pas le sang et les biens licites pour des choses comme cela comme le font les Mukaffirah extrêmes.

« Le fait de déclarer le sang de ceux qui prient sur le tawhîd comme étant licite est un grave danger. L'erreur en sortant le sang d'un millier de kuffar est moins grave que l'erreur de l'effusion de sang d'un musulman. »

(Note prise du Qadi 'Iyâd dans 'ash-Shifa')

La salât.

Et nous tenons à prier (ṣalah) derrière toute personne vertueuse et corrompue parmi les gens de la Qiblah et prier sur celui qui est mort parmi eux aussi longtemps qu'ils n'embrassent pas une annulation claire et que le takfir sur eux est empêché à cause des facteurs d'empêchement. Nous ne plaçons aucun d'entre eux au Paradis ou dans le Feu et nous n'attestons pas à leurs égards qu'ils ont du kufr ou du shirk ou de l'hypocrisie aussi longtemps que rien de cela n'est manifeste.

En ce qui concerne la ṣalât derrière les délégués des ṭawâghîṭ (les imâms des masajid désignés par les gouverneurs), selon nous, ils sont soit :

. Un de leurs alliés, donc il est comme leur soldat et leur armée dans leur assistance ou un qui autorise leur démocratie, en défendant et en donnant victoire à leur shirk. De sorte que pour ceux-là, nous ne croyons pas au fait de prier derrière eux parce qu'ils sont avec eux et pas avec nous. Plutôt, nous interdisons cela et nous commandons de refaire la prière pour celui qui a prié derrière eux.

« Et jamais Allah ne donnera une voie aux mécréants contre les croyants. »
[An-Nisâ', 141]

. Ou il est un transigeant qui augmente les rangs de leurs ministères [religieux] et des positions erronées pour l'amour de l'existence et de la vie mondaine. Nous n'annulons pas la prière derrière lui. Le statut de la ṣalât derrière lui est le même que le statut de la ṣalât derrière les gens de la perversion et n'est donc pas une innovation qui n'est pas du kufr. Donc nous la détestons mais nous ne la déclarons pas invalide. La ṣalât derrière Ahlu-s-Sunnah et Ahlu-t-tawḥîd qui manifestent la Sunnah et manifestent le désaveu des gens du shirk est préférable pour nous.

Les du'a pour les gouverneurs.

Et la du'a (supplication) pour les gouverneurs et les dirigeants, qu'ils soient musulmans ou kuffar, est parmi les innovations du jumu'ah (la prière du Vendredi) selon nous et c'est un signe de celui étant entré dans leur obéissance.

Nous détestons cela et le blâmons.

La ṣalât derrière quelqu'un qui délaisse cela parmi Ahlu-s-Sunnah est préférable pour nous. Nous ne déclarons pas la ṣalât invalide à cause de cela ni ne tenons à ce qu'elle devrait être renouvelée, à moins que la du'a est claire dans son assistance aux ṭawâghîṭ ou leur dîn polythéiste, ainsi, leurs statuts seraient celui de leurs assistants et de leurs soldats.

L'assistance par la langue est la moitié de l'assistance par la lance.

Les savants du gouvernement.

Et nous croyons que si le savant fait la bay'ah (serment d'allégeance, pacte) au tâghût qui légifère [en dehors d'Allah ﷻ], ou au gouverneur kâfir, en lui donnant sa main et son cœur ou en l'aidant, s'alliant avec lui, ou en donnant des verdicts juridiques selon le désir du gouverneur, alors c'est un kâfir apostat. Tout comme celui qui hérite de positions dans les gouvernements de kufr parmi les savants et mashayikh, ainsi tous sont jugés selon leurs positions.

Si dans cette position il y a du kufr ou une assistance au kufr ou une participation à la législation de kufr, ou une aide et assistance aux mushrikûn contre les gens du tawhîd, alors celui-ci est un kâfir selon nous.

La longueur de sa barbe, la grandeur de son titre, diplôme, ou turban n'est pas un facteur d'empêchement pour le takfir selon nous.

S'il n'y a rien de cela dans sa position, c'est cependant une cause pour le gonflement du mensonge en l'habillant avec la vérité, alors ils sont parmi les têtes de l'ignorance qui sont égarés et qui égarent les autres.

Jihâd et khurûj.

Et le jihâd est continué avec tout groupes de musulmans et la personne peut faire le jihâd par elle-même ou avec les dirigeants, qu'ils soient pieux ou corrompus, jusqu'au Jour du Jugement. Il n'est pas permis de leurs obéir dans la désobéissance à

Allah ﷻ, cependant, il est permis de combattre ceux qui mécroient en Allah ﷻ

avec ceux qui désobéissent à Allah ﷻ pour un besoin, sous l'angle du repoussement du plus grand des deux maux avec le moins grand des deux.

Cependant, le jihâd qui est sous la bannière de la Sunnah vertueuse est préférable selon nous et prioritaire et encore plus obligatoire.

Le jihâd est une obligation parmi les obligations. Il ne s'arrête pas à cause de l'absence de l'imâm ou de l'état islamique.

Nous ne tenons à lever l'épée sur personne parmi les gens de la Qiblah, les gens du tawhîd, excepté celui sur qui c'est obligatoire en se basant sur une preuve claire.

Le caractère sacré est établi pour eux avec certitude et, par conséquent, n'est pas retiré sauf avec certitude.

« Le fait de déclarer le sang de ceux qui prient sur le tawhîd comme étant licite est un grave danger. L'erreur en sortant le sang d'un millier de kuffar est plus facile que l'erreur de l'effusion de sang d'un musulman. »

(Note prise du Qadi 'Iyâd dans 'ash-Shifa')

Les gouverneurs.

Nous ne croyons pas à la rébellion contre les imâms des musulmans, leurs dirigeants et les gouverneurs des musulmans, même s'ils sont corrompus. Nous ne retirons pas une part de leur obéissance aussi longtemps qu'ils ordonnent au bien. Nous croyons que l'obéissance envers eux est obligatoire aussi longtemps qu'ils ne commandent pas avec désobéissance et nous implorons pour leur guidée et justice.

Nous croyons qu'il est obligatoire de se rebeller contre les imâms du kufr parmi les gouverneurs mécréants qui sont placés sur les cous des musulmans. Nous croyons qu'ils ont apostasiés du dîn à cause de leur remplacement de la shari'ah et de la législation d'Allah ﷻ, et la recherche du jugement des *tawâghît* de l'Est et de l'Ouest et par l'alliance avec les ennemis d'Allah ﷻ et en ayant de l'inimitié envers Son dîn et Ses alliés.

Et nous croyons que la da'wah, l'action et le fait de déployer des efforts dans le but des les remplacer est obligatoire pour chaque musulmans selon sa capacité. Quiconque était incapable de porter une arme contre eux, il n'est pas incapable d'assister celui qui la porte, même par des du'at. Nous croyons que la préparation matérielle et spirituelle pour cela est une obligation parmi les obligations du dîn.

Et nous croyons que les combattre est prioritaire avant de combattre autre qu'eux parce que le kufr de l'apostasie est plus grave que le kufr originel selon le consensus. Aussi parce que la préservation du capital des biens est la priorité sur le profit et parce que le jihâd de défense a la priorité sur le jihâd offensif et parce que commencer avec le jihâd contre ceux qui sont plus proche de nous parmi les kuffar est prioritaire avant de faire le jihâd contre ceux qui sont plus loin.

Aussi, personne n'a donné la souveraineté pour les juifs, les chrétiens ou autres kuffar dans les terres des musulmans et leurs ont fait de la richesse des musulmans et de leurs terres un cadeau a part ces apostats.

Nous affirmons que ceux qui retiennent les autres de retour du jihâd contre eux avec de futiles idées fausses comme leurs prétention de l'absence d'émigration ou de distinction entre le gouverneur et la masse populaire lors de la bataille ou le manque d'imam fort sur les gens de l'Islâm, nous affirmons qu'ils sont les gens de l'ignorance et de l'égaré qui ont émis des verdicts juridiques sans science, donc ils sont égarés et ils égarent les autres. Ils ont abandonné le dîn et ont abandonné le fait de lui donner la victoire. Plutôt, nous croyons que les combattre sous toutes les circonstances et les supprimer et les remplacer jusqu'à ce que le dîn soit entièrement à Allah ﷻ est parmi la plus obligatoire des obligations. L'émigration qui est nécessaire à cette fin est seulement l'émigration vers Allah ﷻ avec le tawhîd, et l'émigration vers Son Messager, *salla Allah 'alayhi wa salam*, avec l'adhésion. Et parfaire une préparation sérieuse pour ce genre d'action est obligatoire selon nous et c'est prioritaire avant les actions individuelles et les efforts acharnés.

Et si se tenir debout face à eux et l'empressement à les remplacer n'est pas obligatoire excepté pour celui qui est capable, alors la condition pour qu'il soit une

obligation n'est pas une condition pour de sa licéité. De là, il est permis pour une personne de les combattre même par lui-même et même s'il est certain du martyr et de ne pas obtenir la victoire. Le jihâd est un acte d'adoration et une obligation qui est légiférée jusqu'au Jour du Jugement, rien ne l'invalide. Il est permis de l'appliquer à toutes les époques comme la charité quand est elle est comparée à la zakât.

Le jihâd est l'école dans laquelle la large base est soulevée et les puissants liens sur lesquels le dîn est établis sont fermement constitués.

At-Tâ'ifah Al- Mansûrah.

Et nous croyons en ce que le Prophète ﷺ a mentionné concernant le groupe sauvé à propos duquel il a dit : « Il ne cessera d'y avoir un groupe de ma Ummah, combattant sur la vérité victorieux jusqu'au Jour du Jugement...

et alors 'Îsâ ibn Maryam `alayhi salam descendra et leur amir dira : « Viens et dirige-nous dans la prière ! »

Il dira : « Non, tu es l'Amir sur les autres c'est un honneur d'Allah pour cette Ummah. » (Rapporté par Muslim selon Jabir dans une forme Marfu')

Et il ﷺ a dit : « Il ne cessera d'y avoir un groupe de ma Ummah combattant sous le commandement d'Allah le Puissant, le Sublime, écrasant leurs ennemis. Ils ne leur seront pas fait du tort par ceux qui s'opposent à eux jusqu'à ce que l'heure vienne sur eux et ils sont sur cela. » (Rapporté par Muslim d'après 'Uqbah ibn 'Amir dans une forme Marfu').

Et d'après Salamah ibn Nufail al-Kindi, radî Allahu `anhou, qui a dit :

« J'étais assis avec le Messager d'Allah ﷺ quand un homme a dit : « Oh Messager d'Allah ! Les gens ont laissés leurs chevaux et ont rengainés leurs armes et ont dit : 'Il n'y a pas de jihâd car la guerre a déposé ses fardeaux.' Alors le Messager d'Allah ﷺ a détourné son visage et a dit : 'ils ont menti.' »

Maintenant le temps du combat est venu. Il ne cessera d'y avoir un groupe de ma Ummah qui combat sur la vérité. Allah ﷻ déviera le cœur de certains pour leurs causes, et

Donc c'est un groupe qui représente les assistants de ce dîn à toutes les époques et c'est un combat, un groupe qui fait le jihâd qui s'empresse de donner la victoire au dîn d'Allah dans tous les aspects de la victoire. Nous demandons à Allah, le Très Haut, de faire de nous ses gens et décrète notre fin avec le martyr sur Son chemin.

Conclusion.

Ainsi, c'est notre dîn et ce sont nos croyances, les deux intérieurement et extérieurement. Un dîn sur le juste milieu entre l'extrémisme et le laxisme, entre l'assimilation d'Allah ﷻ avec la création et le reniement des attributs d'Allah ﷻ, entre le Jabr et le Qadr, entre l'espoir et la crainte ; en ne s'inclinant pas envers les gens de l'extrémisme ni envers les gens du laxisme.

Nous déclarons notre désaveu envers leurs dîn, chemins et voies à coté de cela et nous demandons à Allah ﷻ de nous rendre ferme sur l'Îmân et décrète notre fin sur cela et de nous protéger des différents avis et des opinions qui divisent et des madhahib rejetés.

Wa salla Allah wa salam `ala nabiyyina Muḥammad wa `ala alihi wa saḥbihi ajmâ'in.

